

AR SALZ

N° 2 — 1968
MEURZ - EBREL

DELIT D'OPINION OU MANIFESTATION D'OPINION ?
(A propos du procès des Guadeloupéens,
par EFLAMM DREGER)

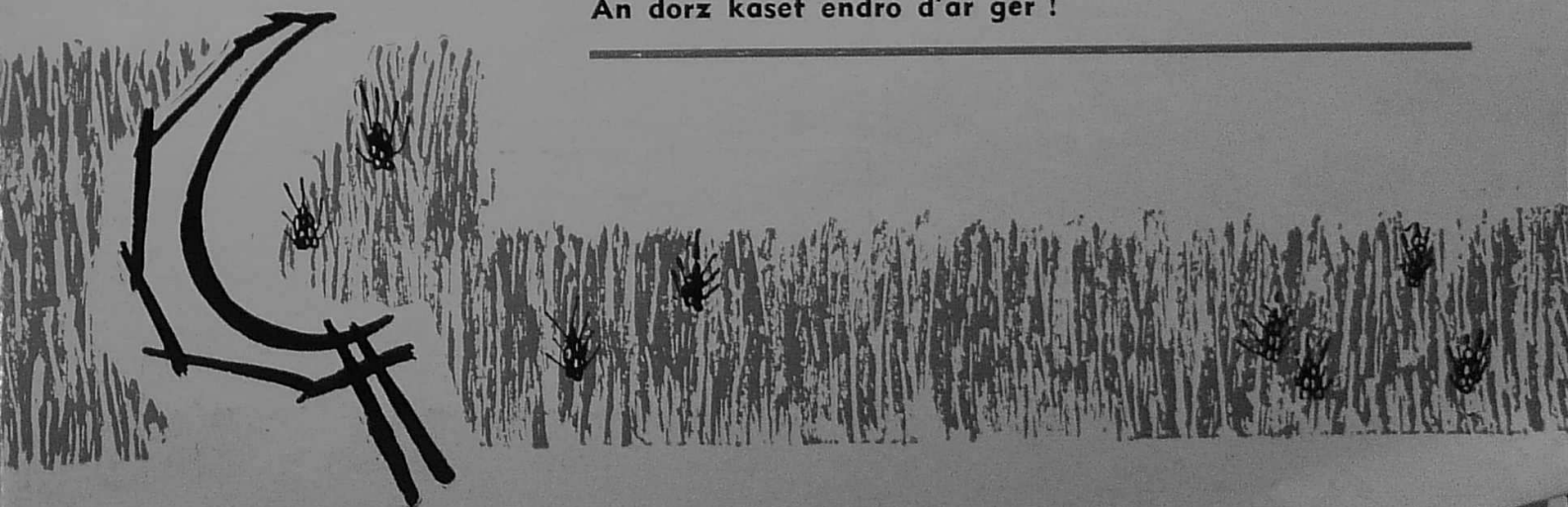
Une initiative d'inspiration socialiste
en faveur des langues et cultures régionales :
La Proposition de Loi LE FOLL - MENDES-FRANCE - PRAT

M. Peyrefitte contre l'enseignement régional

MORVAN LEBESQUE dans le « Nouvel Observateur »

La CONVENTION DES INSTITUTIONS REPUBLICAINES
pour des Assemblées Régionales élues

An dorz kaset endro d'ar gêr !



ar falz

(Fondateur : YANN SOHIER)
Publication bimestrielle du
MOUVEMENT CULTUREL BRETON « AR FALZ »

EMZAO AR FALZ
MOUVEMENT AR FALZ
Groupe Breton d'Etudes et d'Action
Secrétariat du Mouvement et Rédaction de la publication :
« AR FALZ », Maison du Peuple,
Place de l'Harteloire, 29 N - BREST

ABONNEMENTS

- L'abonnement à AR FALZ comporte obligatoirement (sauf convention particulière et exceptionnelle) le service de SKOL VREIZ. La moitié de la somme versée est versée à SKOL VREIZ.
- Tarif des abonnements :
 - 20 F. pour 6 numéros d'AR FALZ et 6 numéros de SKOL VREIZ (avec les suppléments imprimés ou ronçonnés).
 - Etudiants, militaires, jeunes, non salariés : 12 F.
 - Etranger : 25 F.
 - Abonnement de soutien : 30 F.

COTISATION au Mouvement : 5 F. (Etudiant : 2 F.)
Trésorerie : AR FALZ, 23, rue Saint-Domingue,
à LORIENT (56), C.C.P. 430-20, Rennes.

N° 2-1968
MARS-AVRIL

30^e Année
(N° 99 - Nouvelle série)

action régionale, action de masse!

Grève générale régionale du 8 mai:

Le Mouvement culturel breton « Ar Falz », initiateur des Journées de l'Action Régionale Progressiste de Lorient et de Saint-Brieuc, exprime ses sentiments de totale solidarité avec les formations syndicales de Bretagne et des Pays de Loire, organisatrices de la grève régionale du 8 mai.

Ce vaste mouvement contre le sous-emploi, le chômage, l'émigration forcée des jeunes et le sous-équipement de nos régions, est aussi, en fait, une protestation d'une ampleur sans précédent contre le centralisme parisien et contre le règne de la technocratie gouvernementale.

La journée du 8 mai marquera une étape très importante dans la prise de conscience de l'ensemble de nos compatriotes en ce qui concerne nos problèmes régionaux bretons. Elle traduira leur volonté irréductible de s'opposer à la liquidation physique et morale de leur pays, en même temps que leur détermination d'obtenir la réalisation d'une véritable démocratie au niveau régional, par la mise en place d'institutions nouvelles conformes aux besoins du monde moderne et correspondant à leur personnalité collective.

Le Mouvement « Ar Falz » insiste près de tous ses amis et sympathisants pour qu'ils participent effectivement aux manifestations de la journée de mercredi, et il demande à tous les progressistes promoteurs du renouveau de la Culture Bretonne, et d'une manière générale à tous les intellectuels de Bretagne, de s'associer au mouvement déclenché par l'union des syndicats ouvriers, paysans, enseignants et étudiants.

L'action syndicale du 8 mai doit être continuée, relayée, complétée par une action politique de toutes les formations de la Gauche, unies sur le plan régional comme sur le plan général!

Délit d'opinion ou manifestation d'opinion ?

Le procès des militants guadeloupéens a occupé une large place dans la presse pendant près de deux semaines. Il s'est terminé par l'acquiescement de nombreux accusés et la libération de cinq d'entre eux, condamnés avec sursis, mais sans interdiction de séjour, si bien qu'ils ont pu regagner leur pays.

par
EFFLAM DREGER

La gauche française s'est généralement félicitée de ces résultats et y a vu un désaveu des manœuvres policières auxquelles s'était livré le ministre des départements et territoires d'Outre-Mer.

On ne peut évidemment que se réjouir de voir des hommes jeunes rendus à leurs familles et à leurs métiers. Je pense cependant que la conclusion de ce procès est marquée par une ambiguïté profonde, et qu'il est scandaleux, sinon surprenant, que personne, dans notre gauche, n'ait cru bon de relever le fait.

Il est en effet remarquable que l'accusation de complot, maladroite-ment étayée, se soit entièrement effondrée et ait pratiquement été abandonnée lors du réquisitoire. Elle avait pourtant été confirmée par le général Billote, et cette attitude bien latine serait, notons-le, inconcevable dans un pays anglo-saxon.

En fait, tout le procès a porté sur le fait de savoir si le G.O.N.G., (Groupement des Organisations Nationales Guadeloupéennes) auquel les accusés, quand ils n'y appartenaient pas, ne cachaient pas leur sympathie, s'était ou non fixé comme objectif l'indépendance de la Guadeloupe. Dans l'affirmative, l'article 88 du Code Pénal, dont la rédaction actuelle est due à une révision effectuée par le gouvernement Deladrier, en 1958, pour mieux réprimer les activités des « autonomistes » bretons, amonait nécessairement le tribunal à les déclarer coupables d'atteinte à l'intégrité du territoire national.

L'avocat général Borel s'est fait remarquer à la fois par sa rudesse hargneuse et par une étonnante incompréhension, qui suscitait entre lui et les accusés un véritable dialogue de sourds, — mais sur ce point, sa position était incontestablement logique.

Mais, dira-t-on, que devient la liberté d'opinion, garantie en France depuis la loi de 1881 ? Monsieur Borel nous a fait savoir qu'il n'est pas question de réprimer un délit d'opinion, mais seulement une manifestation d'opinion. Il en résulte que dans la France « démocratique », on a le droit de nourrir dans ce domaine l'opinion qui vous plaît, mais à condition de ne pas l'exprimer !...

A propos du procès des Guadeloupéens

Qu'on le veuille ou non, c'est bien ce qu'a admis le tribunal en condamnant cinq des inculpés, même s'il leur a accordé le bénéfice des circonstances atténuantes. Ces hommes sont rentrés chez eux, mais la menace du sursis reste suspendue sur leurs têtes, ce qui va nécessairement paralyser largement leurs activités militantes.

L'un des avocats, M^r Jouffra, a parfaitement saisi l'importance fondamentale du problème et s'est efforcé, tout au long de sa plaidoirie, de démontrer que l'article 88 était périmé, étant donné que les textes constitutionnels en vigueur, qui priment évidemment la loi, prévoient la création de nouvelles collectivités territoriales, et ont ainsi permis la proclamation légale de l'indépendance des départements algériens. Il a adjuré le Cour de ne pas donner raison aux raisonnements spécieux de l'O.A.S. sur l'intégrité du territoire national, raisonnements qui voulaient justifier l'activité subversive que cette même Cour a eu à réprimer. Il a demandé en conséquence un acquittement général, mais n'a malheureusement pas été suivi. Le plus grave à nos yeux est qu'aucune voix à gauche ne s'est élevée à cette occasion pour dénoncer la loi scélérate qui s'incarne dans cet article 88 du Code Pénal, et pour réclamer sa suppression au nom de la démocratie.

Autant, en effet, il paraît naturel qu'un Etat se défende contre les entreprises violentes dirigées contre lui, — et qui ne sauraient être légitimées qu'en cas d'oppression évidente et continue, — autant, s'il est démocratique, cet Etat doit laisser toute liberté d'expression aux idées non conformistes, y compris celles qui visent à sa dislocation. La constitution soviétique, par exemple, reconnaît le droit à la séparation des Républiques fédérées. On peut dire que la distance est grande entre les principes et leurs applications, mais il est incontestable que l'hypocrisie est un hommage rendu à la vertu. Comme l'écrivait Julien Benda, il vaut encore mieux faire le mal en honorant le bien qu'honorer le mal en croyant faire le bien.

En l'occurrence, malheureusement, il est clair que la France honore le mal en ne croyant même pas faire le bien, sinon dans des discours enflés d'une rhétorique irréaliste. C'est hélas le cas d'une bonne partie de la gauche puisque nous voyons un Président du Sénat, professionnel de l'antigaullisme, se rendre complice du général Billotte pour proclamer que les Antilles sont définitivement intégrées à la République. Et les élus S.F.I.O. locaux lui emboîtent le pas, prisonniers de la contradiction entre la nécessité de réformes, qu'une situation explosive rend chaque jour plus difficiles, et l'absurde idéologie capétiano-bonapartiste qui fait de la

gauche française la plus conservatrice du monde. Hors les préfets, point de salut !...

Tout se ramène donc finalement à cette conception vicieuse de l'Etat que la France a héritée de nombreux siècles d'une centralisation scandaleuse, accompagnée de sa tradition du génocide culturel, qui brouille encore les cartes. Alors que la droite française, comme toute droite qui se respecte, et comme la technocratie qui se glisse dans son sillage, est naturellement centralisatrice, la gauche française, et elle seule parmi les gauches, croit pouvoir rester fidèle à sa vocation en se voulant, elle aussi, centralisatrice. Par cette manifestation de parochialisme, elle refuse clairement l'universalisme éthique, qui est, paraît-il, le trait dominant de la culture nationale à laquelle elle se veut fidèle. Un de nos camarades, membre important d'un grand parti de gauche, n'a pas craint, à bout d'argument, de me déclarer : « Si j'étais Italien, je serais régionaliste, mais je suis Français !... »

Ainsi donc, ou vous acceptez la dictature des bureaux parisiens, la déportation organisée de la population en excédent, et l'importation en retour de fonctionnaires métropolitains et racistes, ou bien vous êtes un séparatiste dangereux, qu'il convient de poursuivre. La France n'étant que centralisation, mette celle-ci en cause, c'est vouloir défaire la France.

Le paradoxe surgit quand des hommes qui s'imaginent être de gauche acceptent ce raisonnement maurassien. Il est vrai que d'autres attitudes édifiantes ont été prises sur l'Algérie française et qu'une émission de télévision a montré l'été dernier qu'elles n'ont jamais été reniées. Devant de tels exemples, on peut se demander si, en France, c'est la droite qui est la plus bête du monde !...

En surmontant l'écœurement qui nous saisit devant les manifestations grotesques de Pointe-à-Pitre, essayons de définir sereinement quelques principes qu'aucun homme de gauche ne devrait récuser sans renier l'idéal dont il se réclame.

Tout groupe d'hommes a le droit, et surtout le devoir, d'être maître de son destin et d'aider les autres à le devenir, sans quoi il est complice. Chacun sait qu'il n'est pas pire aliénant qu'un aliéné, de pire colonisateur qu'un colonisé. Les adjoints corses et les quartiers-maitres bretons ne sont

malheureusement pas un mythe. En conséquence, l'Etat étant fait pour les citoyens et non l'inverse, tout Etat démocratique doit admettre le droit à la sécession de tous les peuples qu'il englobe, et en conséquence toute propagande à cette fin. Bien entendu, comme l'a écrit Lénine, le droit à la sécession n'est pas l'obligation de se séparer. Le grand révolutionnaire soutenait, en 1913, cette thèse, celle du véritable internationalisme, contre les complexes nationalistes invaincus d'un Boukharine.

Mais pour les héritiers des Capétiens, dont le toucher des Ecrouelles démontrait le mandat divin en ce monde, cette claire affirmation d'un révolutionnaire est en soi un scandale.

Pour les pays anglo-saxons, dont le capitalisme n'a pas été marqué, comme le nôtre, par le vieux rêve de l'Empire et de l'Eglise romaine, les superstructures idéologiques de la France ou du Portugal paraissent hautement ridicules. On exploite sans scrupule un pays, ou bien, on le quitte, mais on ne s'y cramponne pas, après l'ère coloniale, au nom de l'indivisibilité de la République.

Pour les Antilles françaises dont, après tout, le destin authentique devrait primer les préjugés de la France aux yeux d'un homme de gauche, on les place ainsi dans une tragique impasse. Alors que leur situation démographique et sociale exige des remèdes urgents, qui ne peuvent être définis et mis en œuvre que par un concours de toutes les bonnes volontés, françaises et antillaises, on leur oppose le verrou de l'unitarisme français.

Il en résulte un absurde préalable, qui empêche la définition exacte des problèmes antillais. Et nous savons, certes, que l'autonomie des Antilles ne suffira pas à résoudre leurs problèmes, mais elle n'en est pas moins le premier pas à faire, d'une absolue nécessité. Ainsi sera mis entre les mains de leur peuple la possibilité de mesurer ses problèmes et de définir son destin, et il sera alors

libre, à tout moment, de rompre avec la France, ce qui est son droit le plus strict, ou de maintenir avec elle les liens qu'il jugera désirables.

Nous avons assisté au spectacle, incroyable ailleurs qu'en France ou au Portugal, d'un avocat général relevant, comme preuve du délit d'un journaliste, des expressions telles que « patrie guadeloupéenne », « nation guadeloupéenne », et même « peuple guadeloupéen ».

Ce n'est évidemment pas en niant la spécificité des Antilles qu'on résoudra les problèmes qui en découlent. Sans quoi on aboutit à l'incohérence de ces politiciens belges qui nous expliquent que la meilleure chance de la Wallonie est son maintien dans un Etat belge unitaire, comme si une structure de centralisation était faite pour décentraliser !... Ne posez pas les problèmes spécifiques d'un pays et vous en trouverez assurément la solution... Chacun sait que la culture française est fille de Descartes !

A l'heure où s'achève l'ère des Etats-Nations, instruments de la bourgeoisie, le fait national ne disparaît pas pour autant, mais il s'investit logiquement dans les nations primaires, qui sont les seules réalités permanentes. La France, comme tout autre Etat, ne pouvant plus prétendre se livrer en vase clos à ses vices particuliers, se trouvera vite confrontée à des dangers mortels si elle s'obstine à poursuivre son rêve de pure abstraction. Les Debré qui l'y poussent se trouvent donc ainsi objectivement les pires ennemis de l'union, encore très forte, des peuples de France. Ce sont donc des antifrancos dangereux, comme l'étaient les maurassiens, et une gauche consciente des nécessités de la démocratie, à l'heure où le monde entre dans l'ultra-modernité, se doit de les dénoncer sans pitié.

EFFLAMM DREGER.

D'ar Yaou-Bask, 23 a viz mae : Devez ar Brezoneg !

Skoazellit "EMGLEO BREIZ" en e stourm !

La proposition de Loi

Y. Le Foll - P. Mendès - France - R. Prat

Une nouvelle proposition de loi vient d'être déposée, le 18 avril, en faveur des langues et cultures régionales par Yves LE FOLL, Pierre MENDES-FRANCE et Roger PRAT, députés appartenant au Parti Socialiste Unifié.

Cette proposition présente deux caractéristiques qui valent d'être soulignées. La première est d'aborder, outre le domaine de l'Enseignement et de l'Éducation permanente, celui de l'Information. Le texte de Le Foll, Mendès-France et Prat n'est pas le premier à prévoir un enseignement de la Civilisation régionale (histoire, économie, littérature et arts) dans l'ensemble des Académies, ainsi que l'organisation de l'étude facultative des langues ethniques là où elles sont en usage : trois autres propositions se trouvent déjà à l'étude devant la Commission Culturelle de l'Assemblée Nationale (1). Par contre, la proposition du P.S.U. est la première à soulever dans un texte législatif le problème de la place des langues et cultures régionales dans les programmes de radiodiffusion et de télévision.

La seconde caractéristique de la proposition nouvelle réside dans l'argumentation présentée pour justifier l'enseignement régional, argumentation qui relève essentiellement de préoccupations d'ordre social. En effet, l'Exposé des Motifs reprend, d'une part, les conclusions de la Rencontre Socialiste de Saint-Brieuc 1966, qui considère le « réinvestissement des valeurs régionales » comme une exigence d'une politique véritablement démocratique, et, d'autre part, les termes d'une résolution des étudiants brestois de la « Jeunesse Étudiants Bretonne », qui estiment indispensable la promotion des langues et cultures régionales « pour parvenir à un développement global des régions ».

En matière d'Éducation, la proposition Le Foll-Mendès-France-Prat se présente comme un cadre, un statut général, laissant volontairement de côté les détails d'application. Il est évident, en effet, que, le jour où, dans un climat bien différent de celui que nous connaissons aujourd'hui, Parlement et gouvernement, inspirés par un même idéal de progrès et appliquant en toute loyauté les principes universellement admis par les autres pays démocratiques, seront d'accord pour adopter les grandes lignes définies dans le projet, il n'y aura aucunement lieu de redouter dans la mise en vigueur le sabotage systématique dont la loi de 1951 a été l'objet au lendemain de sa promulgation...

Dans les circonstances actuelles, quelle peut être la portée du dépôt de ce texte des députés P.S.U. ?

Ce dépôt constitue tout d'abord une excellente riposte au récent refus de M. Peyrefitte, ministre de l'Éducation Nationale, de ne rien accorder qui permette le développement d'un enseignement adapté aux réalités et aux besoins des régions, refus dont la dernière manifestation se trouve, précisément, dans une réponse à une « Question écrite » de l'un des signataires, Y. Le Foll.

Surtout, la nouvelle proposition, par ses dispositions

hardies et nettes, va grandement faciliter la préparation d'un texte de synthèse par la Commission Culturelle de l'Assemblée Nationale.

Il ne fait pas de doute que celle-ci, après avoir étudié les quatre textes qui lui sont actuellement soumis (au cinquième est annoncé, en provenance également d'une formation de gauche), s'accordera pour proposer une refonte complète de la loi de 1951, devenue inapplicable par suite de l'évolution des structures scolaires et dont les ambiguïtés et les insuffisances ont été dénoncées depuis longtemps.

M. Peyrefitte, dans des réponses qui ont mis en relief son manque total d'information en la matière, déclare s'en tenir aux dispositions de ce texte totalement désuet. Quelle sera son attitude devant un texte de synthèse de la Commission parlementaire, favorable à l'enseignement régional ? Acceptera-t-il un débat loyal et complet, qui ne manquera pas de montrer à tous, et l'incroyable faiblesse de son argumentation, et l'inconsistance de ses prétentions à « rénover » la Pédagogie française, alors même qu'il repousse l'application en France de principes partout ailleurs respectés ?

Il préférera sans doute laisser au Premier Ministre le soin de « torpiller » la proposition de la Commission Culturelle, en s'opposant à son inscription à l'ordre du jour des travaux parlementaires. Mais, précisément, le gouvernement, dans la conjoncture actuelle, peut-il sans risque renouveler une troisième fois le geste qui, en 1961 et en 1963, fit échouer les précédentes propositions adoptées en Commission ?

On sera peut-être fixé à ce sujet dans un proche avenir, l'élément nouveau constitué par la proposition du P.S.U. attirant à nouveau l'attention sur un problème que certains voudraient sans doute tenir dans l'ombre.

Tous les partisans d'un action régionale d'inspiration progressiste seront reconnaissants à Yves Le Foll, à Pierre Mendès-France et à Roger Prat pour l'importante contribution qu'ils viennent d'apporter à la défense d'une cause fondamentalement juste et humaine.

Interprète des Associations culturelles qui travaillent à la promotion de valeurs jusqu'ici traitées d'une manière indigne d'un pays de grande civilisation, le Mouvement Laïque des Cultures Régionales exprime ses plus vives félicitations aux signataires de ce projet généreux.

LE MOUVEMENT LAÏQUE
DES CULTURES RÉGIONALES
Secrétariat :
15, Bois-Lemaître, Marseille XII
et Maison du Peuple, Brest.

(1) Ce sont les propositions Bourgeois (U.D. V^e R.), Bayou (F.G.D.S.), qui sont des reconductions de propositions précédentes, et celle de 29 députés bretons de toutes tendances, reprenant intégralement les conclusions de la Commission Mixte de l'Enseignement régional (1965), conclusions repoussées par M. Peyrefitte.

Le texte déposé

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Pour la troisième fois depuis l'instauration de la V^e République, une série de propositions de loi se trouve mise à l'étude en vue d'amender la législation régissant l'enseignement des langues et cultures régionales.

Deux fois déjà, — en 1961 et en 1963, — les textes mis au point par la Commission des Affaires Culturelles se sont heurtés à l'opposition du gouvernement et l'Assemblée Nationale n'a pu en discuter.

Nous vous soumettons aujourd'hui une proposition dont la particularité est de toucher, outre le domaine de l'Enseignement scolaire et universitaire, celui de l'Éducation permanente et celui de l'Information.

De très nombreux plaidoyers ont déjà été présentés pour justifier l'utilisation des langues et cultures régionales dans l'enseignement, — et les mêmes arguments valent tout naturellement pour défendre leur emploi par les moyens modernes d'information : télévision et radio.

Nous notons que jamais les pouvoirs publics n'ont tenté, pour expliquer leur hostilité de fait aux langues et cultures régionales françaises, d'opposer quelque argumentation que ce soit aux différents exposés des motifs figurant en tête des propositions de loi déposées au Parlement entre 1959 et 1963.

Par contre, d'excellentes démonstrations ont été présentées d'inspiration

part en 1959 par l'ensemble des députés bretons qui reprenaient la proposition déposée en 1958 par M. Tanguy-Prigent, et d'autre part par M. Bayou et ses collègues socialistes des régions occitanes.

Nous renvoyons en particulier à cette dernière proposition, déposée pour la troisième fois en 1967 et à laquelle nous avons nous-mêmes souscrit.

Si nous nous sommes décidés à déposer un autre texte, c'est parce qu'il nous a paru nécessaire de tracer un cadre plus large, plus général que ne l'ont fait les auteurs des propositions antérieures. Notre projet, conveniendrait en effet au cas où une réforme véritablement démocratique de l'enseignement, de l'éducation permanente et de l'information était adoptée ; mais ces dispositions seraient tout autant susceptibles d'entrer immédiatement en vigueur dans le cadre des structures actuelles.

En outre, nous avons voulu traduire en propositions précises les deux déclarations ci-après, — qui correspondent exactement à nos propres conceptions.

L'une est un extrait des conclusions de la Rencontre Socialiste de Saint-Brieuc des 26 et 27 novembre 1966 :

« A l'aliénation économique et sociale, vient s'ajouter le dédain et la négation des valeurs et expressions culturelles spécifiquement régionales. Rien n'est fait pour développer une connaissance précise et une promotion des différents éléments de la civilisation et en particulier de la langue régionale partout où elle existe.

« Une politique véritablement démocratique et socialiste exige au contraire :

— le développement de l'équipement culturel, en particulier dans toutes les institutions et tous les

organismes indispensables au fonctionnement d'une véritable éducation permanente dans nos régions ;

— la décentralisation de l'Université : la création d'Universités régionales gérées démocratiquement donnera à nos pays l'impulsion intellectuelle et technique permettant leur développement harmonieux dans tous les domaines et leur accession à une démocratie totale et à la dignité régionale ;

— dans cet esprit, le réinvestissement des valeurs régionales prend toute sa signification. Il se traduira notamment par l'utilisation des éléments de la civilisation régionale dans l'enseignement et tous les secteurs de la vie culturelle : information, théâtre, expression artistique, etc... Cette promotion des valeurs locales entraîne tout naturellement la réhabilitation des langues régionales tenues jusqu'ici à l'écart... »

A cette citation d'une résolution adoptée par un Colloque témoignant d'une orientation sociale déterminée (bien que ne relevant d'aucune formation politique), nous joignons des passages d'un Appel récemment lancé à Brest par un Comité étudiant qui rassemble toutes les tendances de l'opinion :

« (Les Étudiants brestois) sont convaincus qu'un aspect essentiel de la démocratie culturelle est la reconnaissance des langues et des cultures régionales, et qu'en conséquence les recommandations de l'U.N.E.S.C.O. stipulant que toute langue a le droit d'être enseignée doivent recevoir application dans les régions de France où existent des langues régionales (breton, catalan, occitan, basque, corse). Ils affirment que la Bretagne en particulier est une de ces régions dont il importe de reconnaître la personnalité culturelle.

« Conscients de l'intérêt culturel et pédagogique que présente la promotion des langues et cultures régionales, ils estiment en outre leur connaissance indispensable pour parvenir à un développement global des régions ».

En conséquence, le Comité Etudiant de soutien de la grande Pétition populaire d'« Emglo Breiz » (Pétition qui a actuellement recueilli plus de 150 000 signatures) demande « que les mesures indispensables soient prises en faveur des langues

et cultures régionales, tant en ce qui concerne l'enseignement et l'éducation populaire que la radio et la télévision... » C'est à cette volonté de promotion des cultures régionales que veut répondre notre proposition de loi.

TITRE I^{er} : ENSEIGNEMENT

Article 1^{er}. — Enseignement de la Civilisation régionale. - Dans l'ensemble des Académies, l'étude de la Civilisation régionale (Histoire, Géographie, Littérature, Arts) est intégrée aux programmes généraux du Premier et du Second degrés.

Article 2. — Enseignement de la langue régionale. - Dans les Académies où une langue régionale est en usage, l'enseignement facultatif de cette langue est organisé dans les classes du Premier et du Second degrés. Dans le Second Cycle de l'Enseignement secondaire, la langue régionale figure de plein droit dans la liste des langues admises pour les options de langues vivantes.

Article 3. — Examens. - Dans les examens du Premier et du Second degrés, une épreuve facultative, valant pour l'admission, permet de sanctionner les connaissances des élèves en matière de langue régionale. Dans le second degré, la langue régionale bénéficie du même régime que les autres langues admises pour les épreuves de langues vivantes.

Article 4. — Préparation des maîtres. - La préparation des maîtres à l'enseignement de la Civilisation et de la langue régionales est assurée dans les Ecoles Normales et dans l'Enseignement Supérieur, ainsi que par des Stages organisés à cet effet dans les Collèges de la Culture régionale.

Article 5. — Enseignement Supérieur. - L'enseignement de la Civilisation et des langues régionales est organisé suivant les modalités et avec les sanctions déterminées par les Universités.

Article 6. — Collèges de la Culture régionale. - Il est créé dans chaque Académie un Collège de la Culture régionale, Centre culturel et pédagogique rattaché à l'Université, chargé d'organiser des stages d'études régionales, en vue notamment de préparer les maîtres à l'enseignement régional et de former les amateurs de l'Education permanente.

Les mesures prévues par la proposition 717

Article 7. — Mise en vigueur des dispositions générales ci-dessus. - Le ministre de l'Education Nationale et les Recteurs d'Académie sont chargés de la mise en vigueur progressive des dispositions ci-dessus, chaque Recteur étant assisté d'un Conseil de la Culture régionale, composé de représentants de l'administration, des enseignants et des associations culturelles.

TITRE II : INFORMATION

Article 8. — Place de la culture et de la langue régionales dans les programmes de la radiodiffusion et de la télévision. - Dans les programmes des émissions radiophoniques et télévisées des différentes circonscriptions de l'O.R.T.F., figurent des émissions sur les cultures régionales, ainsi que sur les problèmes de la région. Dans les circonscriptions où une langue régionale est en usage, des émissions télévisées et radiophoniques sont organisées dans cette langue. Pour assurer les émissions culturelles, d'information, de variétés, scolaires et universitaires régionales, il est créé, dans chaque circonscription de l'O.R.T.F., un Service technique spécialisé.

M. Alain Peyrefitte, Ministre de l'Education Nationale contre l'enseignement régional

M. René Plevén, député des Côtes-du-Nord, avait posé une question écrite au ministre de l'Education Nationale sur les suites qu'il entend donner aux conclusions de la Commission Mixte de l'Enseignement régional. Voici la question de M. Plevén et la réponse du Ministre :

QUESTION ECRITE DE M. PLEVEN

6405. — M. René Plevén rappelle à M. le ministre de l'Education Nationale qu'une commission mixte d'étude créée par son prédécesseur en 1964 a déposé en décembre 1965 les conclusions de ses travaux relatifs à l'enseignement des langues et cultures régionales, et que ces conclusions consistaient en une série de recommandations entièrement favorables aux différentes demandes soutenues depuis longtemps par les conseils généraux bretons. La seule des mesures recommandées par le groupe mixte de 1964-1965 qui ait été réalisée depuis lors — par circulaire du 24 octobre 1966 — concerne la création de commissions académiques chargées, notamment de soumettre aux recteurs des programmes pour l'étude de la langue, de l'histoire, de la géographie et des arts de la région. Or, ces programmes ne pourront être mis en vigueur avant que des instructions ministérielles soient

données pour organiser l'enseignement régional. Il lui demande s'il pense mettre en application les recommandations de la commission mixte de l'enseignement régional et, dans l'affirmative, quel calendrier il a fixé pour la réalisation des diverses dispositions préconisées. (Question du 20 janvier 1968).

LA REPONSE DU MINISTRE

REPONSE. — Outre la création de Commissions académiques soulignée par l'honorable parlementaire, des mesures ont été prises, dans le cadre des propositions formulées au terme des travaux de la commission mixte de 1965, aux fins de développer l'enseignement des langues régionales, en particulier au niveau de l'enseignement supérieur. C'est ainsi qu'avec la réforme des facultés de lettres, il est actuellement possible, dans les facultés de Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Aix-en-Provence, Rennes, ainsi qu'au collège universitaire de Brest, de choisir une langue régionale comme deuxième langue pour le premier cycle de langues vivantes ou de lettres modernes. Dans ces facultés, à l'exception d'Aix, il existe un certificat de langue, littérature et civilisation régionales qui peut entrer dans la composition d'une licence d'enseignement. Dans le premier et le second degré, il est rappelé que

les dispositions de la loi de 1951 sont toujours en vigueur. En application de celles-ci, les langues régionales font l'objet d'un enseignement facultatif prenant place dans le cadre des activités dirigées. Toute mesure tendant à aller au-delà de ces dispositions ne pouvant qu'entraîner une augmentation des horaires et des programmes, irait à l'encontre de la politique générale du ministre dans ce domaine. S'il ne semble donc pas opportun dans l'immédiat d'étendre l'enseignement des langues régionales, il a par contre paru possible d'adresser récemment des instructions aux directeurs des centres régionaux de documentation pédagogique pour que, en collaboration avec les commissions académiques, soient organisés des conférences sur les arts et la civilisation régionales ainsi que des expositions itinérantes sur l'histoire régionale.

(J.O. Débats parlementaires, 24 février 1968).

une prise de position négative...et très risquée

Les observations de «EMGLO BREIZ» sur la réponse du Ministre à M. René Plevén

Dans une « Question écrite » en date du 20 janvier 1968, M. René Plevén, député des Côtes-du-Nord, ancien Président du Conseil, Président du C.E.L.I.B., avait rappelé au Ministre de l'Education Nationale qu'une Commission Mixte d'Etude avait déposé en 1965 une série de recommandations en

faveur de l'enseignement des langues et cultures régionales. M. Plevén faisait remarquer que les programmes d'étude préparés par les Commissions Académiques d'Etudes régionales ne pourront être mis en application tant que les instructions ministérielles n'auront pas été don-

nées pour organiser l'enseignement régional. En conclusion, M. Plevén demandait au Ministre s'il pense mettre en vigueur les propositions de la Commission de 1965 et, dans l'affirmative, suivant quel calendrier. Dans sa réponse, en date du 24 février, M. Peyrefitte a fait savoir

a) qu'entre la création des Commissions Académiques, un autre point des conclusions de la Commission Mixte d'Etude se trouve réalisé : dans le 1^{er} cycle de l'Enseignement Supérieur, les langues régionales sont maintenant admises comme 2^e langue ;

b) que, dans le 1^{er} et le 2^e degrés, les dispositions de la loi de 1951 sur l'enseignement des langues régionales sont toujours en vigueur, et qu'en application de cette loi, lesdites langues sont l'objet d'un enseignement facultatif dans le cadre des « Activités Dirigées » ;

c) que toute mesure tendant à aller au-delà de ces dispositions entraînerait une augmentation des horaires et des programmes, et que, dans ces conditions, « il ne semble pas opportun dans l'immédiat d'étendre l'enseignement des langues régionales » ;

d) que, par contre, des instructions ont été adressées aux Centres Régionaux de Documentation pédagogique, leur prescrivant d'organiser des conférences et des expositions itinérantes sur la civilisation et l'histoire régionales.

Voilà longtemps qu'on attendait une prise de position du ministre de l'Éducation Nationale sur les demandes répétées des promoteurs de l'enseignement régional, soutenues par toutes les tendances de l'opinion. Jusqu'à présent, les prédécesseurs de M. Peyrethite — tout en contribuant, au moins indirectement, à faire échec aux propositions parlementaires en faveur des langues et cultures régionales — avaient toujours fait preuve de beaucoup de prudence. Jamais ils n'avaient repoussé, par des déclarations verbales ou par des réponses écrites, les revendications défendues par les élus, les collectivités locales et les organisations régionales, assurant simplement que la question était « à l'étude ».

Cette fois, une réponse est venue, claire et nette, certes, mais négative, totalement négative même, malgré l'apparence de satisfaction que l'on a voulu donner, en terminant, sur un point de second ordre, comme une aumône :

M. Peyrethite est opposé à toute mesure nouvelle, il ne veut pas que se développe l'enseignement de la langue et de la civilisation régionales ;

Réponse surprenante chez un homme qui dit vouloir renover les pratiques pédagogiques et faire adopter les méthodes nouvelles, alors qu'il choisit de garder la France dans le

très petit nombre des pays qui se refusent à appliquer les principes partout ailleurs respectés de la pédagogie la plus moderne sur l'emploi de la langue maternelle, sur l'insertion de la culture autochtone dans les programmes scolaires et sur le respect dû à la personnalité ethnique.

Réponse surprenante aussi par le manque de sérieux avec lequel un ministre s'est engagé sur un terrain que, visiblement, il connaît fort mal, ignorant très certainement les progrès, le développement rapides des questions régionales, tant sur le plan culturel que sur le plan économique.

Réponse surprenante enfin en raison des réactions auxquelles s'expose son auteur. En effet, M. Peyrethite prend parti, en s'appuyant sur une argumentation extrêmement fragile, alors que des groupes de députés appartenant à toutes les formations politiques, proposent une refonte complète de la loi de 1951 (plusieurs textes vont venir s'ajouter d'ici peu aux trois premiers mis à l'étude), et alors que le rapporteur a toutes les chances de grouper la très grande majorité de la Commission de l'Assemblée Nationale pour soutenir la synthèse qu'il met au point en ce moment. Or, il ne sera pas possible au gouvernement de s'opposer pour la troisième fois en six ans à la présentation d'un projet sur l'ensei-

gnement régional qui aura recueilli l'approbation de tous les groupes...

Organisation régionale chargée de la défense du patrimoine culturel breton et d'en promouvoir l'utilisation dans le domaine de l'Éducation, « Emploi Breiz » se doit de procéder à l'étude technique de la réponse de M. Peyrethite.

Dans les quelques pages qui suivent, nous démontrons point par point l'insistance de l'argumentation du Ministre.

Nous faisons ressortir le caractère inéluctable de la révision d'une politique linguistique et culturelle en désaccord total avec les principes de la pédagogie contemporaine et avec les pratiques suivies dans tous les autres pays de grande civilisation.

Dans cette mise au point, fatalement un peu longue, parce que moins superficielle que la « réponse » de M. Peyrethite, nous ne nous sommes pas départis, croyons-nous, du ton de la critique loyale et courtoise, sans céder à l'irritation qu'une telle réponse ne manquera pas de faire naître dans l'opinion régionale.

Pour la clarté du débat, nous n'abandonons pas les divers points soulevés par le Ministre dans le même ordre que lui, mais nous n'en esquivons aucun.

I) ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

M. Peyrethite affirme, dans la première partie de sa réponse à M. Pieven, que l'admission des langues régionales dans le premier cycle de l'enseignement Supérieur Littéraire doit être considérée comme une application directe des recommandations de la Commission Mixte de 1955.

On le lui accorde volontiers. De toute manière, dans le cas du breton, on ne pouvait tout de même pas supprimer l'ancien certificat de grammaire et philologie celtiques (qui comptait comme 4^e certifiant pour la licence d'en-

seignement « langues vivantes ») sans, pour le moins, créer une épreuve de langue régionale dans le premier cycle. La mesure vaut pour l'ensemble des langues régionales (à la demande des Facultés de lettres intéressées) — ce n'est que justice — et elle a été étendue aux « lettres modernes » à la section « art et archéologie ».

Nous verrons plus loin que, quel que soit l'intérêt présenté par son admission dans la nouvelle licence, l'étude de la langue régionale n'ouvre pas pour autant des débouchés dans l'enseignement.

II) LOI DE 1951

M. Peyrethite rappelle que les dispositions de la loi de 1951 sont toujours en vigueur ; à ses yeux ces dispositions suffisent.

Les défenseurs des langues régionales sont bien placés pour savoir que cette loi existe toujours ; voilà plus de dix ans qu'ils réclament qu'elle soit remplacée par un statut général de l'enseignement régional.

En effet, bien qu'elle ait constitué la première reconnaissance par l'Etat des langues régionales et de l'intérêt présenté par leur utilisation dans le domaine pédagogique, la loi de 1951 a contenu l'enseignement, qu'elle avait pour but d'encourager, dans des limites extrêmement étroites.

Dans le premier degré, les maigres possibilités qu'elle offrait à l'étude de la langue régionale ont été à peu près totalement réduites à néant par une scandaleuse circulaire d'application. La circulaire ministérielle du 23-11-51, en effet, a restreint aux seules classes du Cours Supérieur et de fin d'études (classes aujourd'hui supprimées dans la nouvelle organisation scolaire) le bénéfice de l'article 3 de la loi, en excluant les classes des cours élémentaire et moyen. De plus, les instructions pédagogiques qui annonçaient cette circulaire n'ont jamais été adressées.

En sorte que, dès le début, l'enseignement de la langue régionale se trouvait interdit dans la majeure partie des classes primaires. Depuis la transformation des classes de fin d'études en classes de transition et le transfert de celles-ci dans le premier cycle du second degré, cet enseignement n'est régulièrement plus possible dans le premier degré.

Dans le second degré, les cours de langue régionale, s'ils n'ont pas été plus ou moins interdits par des circulaires ministérielles comme dans le 1^{er} degré, ont vu leur création découragée

de manière permanente par les pénibles conditions dans lesquelles ils doivent fonctionner : horaires défavorables ; contingentement des activités dirigées ; rétribution seulement partielle des professeurs pour les heures supplémentaires fournies ; manque total d'encouragements des autorités ministérielles.

Voilà exactement ce qu'ont permis ces dispositions de la loi de 1951, dont M. Peyrethite estime qu'elles suffisent amplement ; dans l'immédiat (formule qui ne trompe personne, étant donné le contexte) :

Il était naturel que les défenseurs des langues et cultures régionales se soient attachés à obtenir une refonte de cette loi. A plusieurs reprises, depuis dix ans, les parlementaires de Bretagne et du Midi ont fait étudier de nouveaux textes qui auraient permis à l'enseignement régional d'être valablement dispensé et de se développer. Chaque fois, le gouvernement s'est opposé à la présentation devant l'Assemblée Nationale de la proposition de synthèse adoptée en Commission.

On est parvenu ensuite à obtenir qu'une Commission d'étude officielle définisse les mesures d'ordre réglementaire susceptibles de permettre le développement de cet enseignement.

Cette Commission a adopté, au terme de ses travaux, en 1955, des conclusions entièrement favorables à l'ensemble des dispositions prévues dans les diverses propositions de loi présentées par les députés bretons et occitans. Depuis deux ans on attendait que le ministre de l'Éducation Nationale fasse enfin savoir s'il compte, ou non, réaliser les mesures étudiées par le groupe de hauts fonctionnaires et de représentants des mouvements culturels. La réponse s'est longuement fait attendre...

III) LES ACTIVITES DIRIGES

Dans sa réponse à M. Pieven, le ministre de l'Éducation Nationale rappelle qu'aux termes de la loi de 1951, l'enseignement facultatif des langues

régionales prend place dans le cadre des « Activités dirigées » et qu'il ne peut être envisagé d'aller au-delà de ces dispositions.

Concernant le 1^{er} degré, il y a certainement une sérieuse méprise de la part de M. Peyrethite :

Voilà plus de dix ans, en effet, que les Activités Dirigées ont été supprimées dans une partie importante des classes primaires : jusqu'à une époque récente, elles étaient réservées au Cours Préparatoire et aux classes de fin d'études. Depuis la transformation de ces dernières en classes de transition (désormais rattachées au second degré), les Activités Dirigées ne figurent plus qu'à l'emploi du temps du Cours Préparatoire (2 h. 1/4 par semaine). Si bien que l'enseignement de la langue régionale se trouverait empêché par l'existence même des Activités Dirigées dans les 4^{es} des classes de l'enseignement du 1^{er} degré, s'il n'y avait déjà interdit par la circulaire d'application de 1951 !

La situation n'est guère plus favorable dans le second degré, du fait de constantes réductions des heures accordées pour les Activités Dirigées. Les cours de langue régionale doivent trop souvent être placés durant l'inter-tranche de midi ou après 16 heures ou 17 heures, quand ce n'est pas après 18 heures ou dans la soirée, à des heures qui ne peuvent convenir aux élèves des diverses sections. Comme le nombre des heures disponibles est très limité, des élèves de niveaux différents doivent être groupés dans les mêmes cours, ce qui nuit évidemment à leur efficacité. Enfin il arrive souvent que les maîtres ne soient que très partiellement indemnisés pour les heures supplémentaires que représentent pour eux les cours de langue régionale.

On a trop souvent dénoncé un pareil état de choses pour qu'il soit nécessaire d'insister.

Qu'au moins on n'essie plus de tromper l'opinion en parlant de la place réservée à l'étude de la langue régionale dans ces fameuses Activités Dirigées, depuis longtemps disparues des horaires du premier degré et si chichement accordées dans le Second...

Qu'on ne nous parle plus des 1951, loi depuis longtemps CADI-possibilités offertes par la loi de JUE et qu'il importe de REMPLACER !

IV) CE QU'ACCORDE M. PEYREFITTE...

Pendant plus d'une année, les dirigeants du ministère de l'Éducation Nationale ont donné des assurances que...

...des instructions allaient être données pour permettre l'insertion de notions de civilisation régionale dans les programmes des 1^{er} et 2^e degrés.

L'enseignement facultatif de la langue régionale allait être organisé de manière régulière et dans des conditions meilleures que par le passé. Les textes créant les options de langue régionale dans le 2^e cycle et au baccalauréat allaient être soumis aux Conseils d'enseignement et au Conseil des Ministres.

Ainsi, les recommandations de la Commission allaient être suivies d'effet, après consultation des instances habituelles...

Or, seules deux des mesures conseillées par la Commission ont été — partiellement — réalisées et nous avons vu ce qu'il convient d'en penser. Mais tout le reste, c'est-à-dire l'essentiel, se trouve en fait refusé en bloc par M. Peyrefitte.

Celui-ci n'a tenu aucun compte, en somme, de l'enquête dont il avait chargé l'un de ses collaborateurs, M. Lapicida. En septembre et en décembre 1967, M. Lapicida avait, en effet, entendu les représentants du Conseil National — M. Peyrefitte n'ayant jamais répondu aux demandes d'audience présentées par le Secrétaire général de cet organisme —. Il a été mis au courant des travaux de la Commission Mixte. Il a été informé de l'impatience de l'opinion régionale, manifestée par des pétitions, de nouveaux vœux de

collectivités locales, et par une nouvelle série de propositions de loi.

M. Peyrefitte, dans un premier temps, avait promis de donner au moins satisfaction à une série de mesures immédiates demandées par la Commission Académique de Rennes, concernant l'étude de la civilisation régionale (détail donné par M. Lapicida lui-même).

Finalement, il se borne à adresser des instructions aux Directeurs des Centres Régionaux de Documentation Pédagogique pour que soient organisées des conférences sur les arts et la civilisation de la région et des expositions itinérantes sur l'histoire régionale.

C'est tout ce que M. Peyrefitte a retenu des demandes et suggestions de la Commission Académique de Rennes qui attendait bien d'autres mesures et d'abord des instructions pour que les programmes d'étude qu'elle a mis au point, conformément à sa mission, puissent entrer en vigueur.

Or, ce qui est prescrit par le Ministre, ce n'est pas un enseignement de la civilisation régionale se traduisant par l'insertion de notions sur la région dans les leçons d'histoire, de littérature (ou de français), d'éducation artistique... D'ailleurs M. Peyrefitte mettra-t-il à la disposition des Centres Régionaux de Documentation Pédagogique des crédits suffisants leur permettant d'assurer le passage d'un conférencier et d'une exposition au moins une fois par an dans chaque établissement ?...

V) A PROPOS DES HORAIRES ET PROGRAMMES

M. Peyrefitte laisse entendre que toute mesure nouvelle en faveur de l'enseignement régional entraînerait une augmentation des horaires et des programmes contraire à la politique générale du ministère.

Cette objection mérite qu'on s'y arrête et qu'on procède à un examen un peu approfondi de la place à prévoir pour l'enseignement régional dans les horaires et les programmes, conçus suivant la formule classique.

a) Civilisation régionale :

Il ressort clairement des comptes rendus des réunions de la Commission Mixte de 1965 et des recommandations fournies par celles-ci au Ministre que l'introduction d'éléments de civilisation régionale n'apporterait pas de surcharges aux programmes généraux :

- en histoire, il s'agira d'incorporer les faits locaux et régionaux à l'étude de l'histoire nationale;
- en français (1^{er} degré) il s'agira de choisir une dizaine de lectures ayant trait à la connaissance de la région et de l'ensemble culturel auquel elle appartient;
- en littérature (2^e degré) on prendra quelques textes caractéristiques de la production littéraire des grandes époques celtiques ou occitanes et l'on donnera des aperçus sur l'œuvre des principaux auteurs de la région;
- en géographie, la Commission se borne à demander que soient soulignées les diversités régionales et que l'on fasse connaissance avec les pays de même ethnie (pays faisant partie du même ensemble culturel);
- en matière d'éducation artistique enfin, est-il sérieux de parler de surcharge de programmes si l'on donne des notions sur le chant et les arts de la région ?

b) Langue régionale :

Dans l'enseignement élémentaire, l'étude de la langue régionale — quand elle sera réglementairement possible — prendra naturellement place pendant les heures normales de classe. Il ne s'agira donc pas d'un supplément d'horaire.

La Commission Mixte considérant cet enseignement comme ayant pour but l'enrichissement des moyens d'expression, a demandé que le temps consacré aux observations sur la langue régionale soit compris dans l'horaire global de français et de lecture. Il est bon d'ajouter que cette solution a été fournie à la Commission, non par les représentants de ses services ministériels eux-mêmes.

Dans le premier cycle du Second Degré, il s'agit effectivement d'heures supplémentaires, comme pour les autres activités librement choisies (cercles d'étude), et pour lesquelles il est possible, on le sait, de trouver une place convenable dans l'emploi du temps des élèves et des maîtres.

Dans le second cycle, il s'agirait d'une option semblable aux autres options de seconde ou de troisième langue vivante, et à la Commission Mixte la délégation ministérielle s'était prononcée sans aucune réserve pour cette formule. Les options dites « obligatoires » ayant déjà leur place dans l'emploi du temps, on ne peut donc parler, dans le cas du 2^e cycle, d'un accroissement des horaires de travail.

Ce n'est que pour les élèves du 1^{er} degré et du 1^{er} cycle, volontaires pour l'étude de la langue régionale, que cette étude entraîne une légère

augmentation des programmes. Mais si on refuse aux enfants le droit de ne livrer, par un choix délibéré, à l'étude du patrimoine linguistique de leur pays natal, comment sera-t-il possible d'admettre les autres activités « hors programme » ? Il faudra, alors supprimer les dernières activités dirigées autorisées dans le second degré.

Si l'on veut absolument éviter que l'étude de la langue régionale constitue un « supplément », il n'y a pas d'autres solutions que l'intégration de cet enseignement dans les programmes généraux, — ou le retour à son interdiction pure et simple.

CONCLUSION

Nous avons passé en revue les différents points de la réponse de M. Peyrefitte à M. Pléven. Nous avons montré :

1^o) qu'en s'en tenant aux dispositions de loi de 1961, dont l'application a été limitée dès le début aux classes terminales (depuis lors placées hors du 1^{er} degré), et de toute manière rendue impossible par la suppression des Activités Dirigées, M. Peyrefitte empêche toute étude de la langue régionale à l'école élémentaire.

2^o) qu'au second degré, ces mêmes dispositions, en plaçant les cours à des heures souvent difficiles, dans le cadre d'Activités Dirigées manquant de crédits, et sans sanction valable au baccalauréat, empêchent tout développement véritable de l'enseignement des langues régionales.

3^o) que l'organisation de conférences et d'expositions sur la civilisation régionale ne constitue qu'une piètre consolation en regard de tout ce qui est refusé par ailleurs.

novateur de la pédagogie française ?

De toute manière, il doit savoir que le Conseil National de Défense des Langues et Cultures Régionales, qui réunit nos grandes fédérations culturelles de Bretagne et du Midi, ne relâchera pas son action.

Il n'est plus admissible qu'on s'en tienne en France à une politique linguistique et culturelle travaillant à l'écrasement des cultures régionales et contribuant par là à précipiter la dévitalisation de nos diverses provinces.

Nous avons déjà noté, au surplus, qu'une telle attitude est condamnée par des Conventions internationales, auxquelles la France a souscrit.

Au cas où le gouvernement refuserait d'adopter les solutions qui ont depuis longtemps fait leurs preuves dans les autres pays les défenseurs de langues régionales se réservent d'alerter l'opinion internationale.

Il sera facile de mettre en lumière les contradictions d'une politique consistant à défendre au Canada les droits de la minorité française et, en même temps, à refuser obstinément le droit à l'enseignement aux diverses cultures régionales françaises.

Mars 1968.

EMGLEO BREIZ
Fondation Culturelle Bretonne.

On le voit, la position prise par M. Peyrefitte dans sa réponse à M. Pléven n'est pas défendable.

Il va lui falloir reprendre le dossier, reviser ses décisions : il ne pourra pas continuer à repousser les solutions proposées par la représentation parlementaire et par l'ensemble des organisations culturelles régionales.

D'ici quelques semaines sans doute, la Commission culturelle de l'Assemblée Nationale se sera prononcée sur les diverses mesures proposées par les représentants de nos régions. M. Peyrefitte s'opposera-t-il au texte de synthèse qui sera certainement adopté ? Ou saisira-t-il l'occasion pour ajuster son attitude dans le domaine de l'enseignement régional à l'ambition qu'il a exprimée d'être le ré-

Une réponse escamotée

A PROPOS D'UNE AUTRE REPONSE DE M. PEYREFITTE

Dans le J.O. du 17-2-68, M. Peyrefitte a répondu à une « question écrite » qui lui avait été posée le 29 décembre 1967 par M. L. ORVOEN, député du Finistère, lui demandant pour quelles raisons il n'avait pas donné les suites attendues aux propositions de la Commission Mixte de l'Enseignement régional, et quelles étaient ses intentions concernant la place des langues et cultures régionales au baccalauréat.

M. Peyrefitte s'est contenté de répondre que l'épreuve facultative de langue régionale est maintenue et que c'est par « une interprétation erronée des nouveaux textes » qu'on a pu croire à sa suppression (Réponse du 17-2-68, au J.O., Débats parlementaires).

La Fondation Culturelle Bretonne a diffusé, avec la question de M. Orvoen et la courte réponse du Ministre, une

série d'observations sur cette « réponse ». Il nous paraît utile de reproduire ici ses observations, comme celles rédigées à propos de la réponse à M. Pleven.

Par ailleurs, notre ami Yves LE POLL, député des Côtes-du-Nord, nous a informé qu'il a posé au ministre de l'Éducation Nationale une « Question écrite » au sujet de la mise en application des programmes élaborés par la Commission Académique d'Études Régionales de Rennes, relatifs à l'enseignement de la Civilisation régionale et de la langue bretonne.

Dans notre prochain numéro, nous publions la question d'Yves Le Poll et la réponse de M. Peyrefitte — qui vient de paraître au J.O. — en faisant suivre ces documents des réflexions que cette réponse n'a pas manqué de susciter.

LES OBSERVATIONS DE LA F.C.B. SUR LA REPONSE DE M. PEYREFITTE A M. ORVOEN, DEPUTE DU FINISTERE

1) M. PEYREFITTE fait savoir enfin — en février — que les inquiétudes exprimées par les défenseurs des langues régionales ne sont pas fondées : il aura fallu attendre plus de deux mois pour être rassuré à propos du maintien de l'épreuve facultative de langue régionale prévue par la loi de 1951 dans la nouvelle formule du baccalauréat.

Pourquoi la question méritait-elle d'être posée ?

Tout en se référant au décret de 1965 mentionné par le ministre dans sa réponse à M. Orvoen, l'arrêté du 13 novembre 1967 qui fixe les modalités d'organisation du nouveau baccalauréat, don-

ne dans le détail l'ensemble des dispositions réglementant les épreuves de langues, sauf celles concernant l'épreuve facultative de langue régionale. Les défenseurs des langues régionales, intrigués par ce fait, et mis en garde par des omissions semblables dans le passé, ont estimé qu'il y avait lieu de demander si l'interrogation facultative de breton, d'occitan, de basque ou de catalan, créée en 1951, était maintenue. Des chefs d'établissements, des professeurs, ont demandé à être rassurés à ce sujet. Pour sa part, la F.C.B. a posé la question par lettre au Ministre, par voie de presse et par MM. et Mmes les parlementaires. À noter que, comme on pouvait le craindre, des élèves ont renoncé, en décembre et janvier, à préparer une

épreuve dont ils n'étaient pas certains qu'elle existait toujours.

2) M. Peyrefitte ne répond pas à M. Orvoen sur de nombreux points :

a) Il ne dit RIEN au sujet de l'Option « langues régionales » demandée par la Commission Mixte de l'Enseignement régional dans les séries A et C (alors même que de nouvelles options ont été créées au début de la présente année scolaire).

b) Il ne dit RIEN non plus de l'épreuve facultative de langue régionale souhaitée par la même Commission dans les Séries B et D, épreuve qui serait subie dans les mêmes conditions que pour les autres langues vivantes.

c) Il ne dit RIEN au sujet des « indications » dont fait état M. Orvoen (et qui furent en réalité des assurances formelles, exprimées à plusieurs reprises : on peut interroger à ce sujet M. Monteil, l'islamisant bien connu), données par le ministre et par des hauts-fonctionnaires du Ministère, et faisant connaître le CALENDRIER arrêté pour la mise en œuvre des principales recommandations de l'officielle Commission mixte de 1964-65, aussi bien, comme le note M. Orvoen, en ce qui concerne l'organisation des études que pour la sanction de celles-ci au baccalauréat.

d) Il ne dit RIEN sur les raisons qui font que la possibilité d'être autorisé à substituer leur langue maternelle à une grande langue vivante aux épreuves du baccalauréat, possibilité reconnue aux candidats originaires de pays avec lesquels il existe une convention universitaire, se trouve toujours refusée aux jeunes Bretons, Languedociens ou Basques.

LES FRANÇAIS CONTRE LA FRANCE ?

Non ! mais contre une certaine idée centraliste, jacobine, gaulliste, colonisatrice de la France?...

NOUS savons bien, parbleu, que M. Lavisse ment. Mes ancêtres n'étaient pas les Gaulois, deux Français sur trois n'ont pas Saint-Louis dans leur histoire ; la France, comme d'autres États modernes, est une nation de type secondaire fondée sur des ethnies conquises. Que nous apprend de plus Robert Lafont (1) ? Ceci, qui est capital : la résurgence de ces ethnies est un phénomène de gauche.

La leçon perdue

Scandale. Pour la gauche classique, la défense des provinces ne peut être que réactionnaire. Elle évoque le racisme de clocher, le cléricalisme, les séparatismes fascisants ; pis, la contre-révolution en son essence. En votant, le 4 août, l'abrogation des privilèges provinciaux, les députés des Pays d'État exprimaient un vœu jacobin des profondeurs. Plus d'Occitans, de Basques, d'Alsaciens, plus rien que des Français, en attendant l'État mondial, l'humanité une et indivisible. Cet idéal allait prendre valeur de dogme. Sous la Troisième, l'instituteur qui punait l'enfant coupable de parler patois ne l'élevait pas seulement à l'unité française, il lui fait gravir un degré vers l'universel. Aujourd'hui encore, des pacifistes rêvent séparatisme, abolition des différences (« *Nourvrie n'a pas de patrie* ») ; et, par exemple, la querelle linguistique belge est par certains considérée comme un « retour au tribalisme ».

Malheureusement, les faits démentent ce généreux simplisme. Et, d'abord, les mouvements de libération coloniale. Car enfin, si unité égal identité, l'aventure coloniale eût trouvé son assomption dans une intégration égalitaire : de bons esprits le crurent, et c'est précisément en quoi ils cessèrent d'être des esprits de gauche. Algériens, Vietnamiens, Noirs d'Afrique — et aujourd'hui d'Amérique, où le coude à coude intégrationniste est dépassé — partout, l'homme révolté revendique sa responsabilité ethnique, et ce, avec l'assentiment immédiat, comme instinctif, des progressistes. Colonies récentes et spécifiques, dira-t-on. Mais le phénomène vaut à l'échelon fédéral pour les pays d'Europe : en Espagne, le *Frente Popular* décrète l'autonomie de la Catalogne ; en Yougoslavie, le régime titiste promulgue un statut pluri-ethnique à l'exemple de l'U.R.S.S. ; en Italie, les régions obtiennent des Assemblées ; en Belgique, les socialistes

wallons souhaitent la restructuration de l'État. Et voici qu'en France — pour ne citer que l'exemple breton, nullement particulier — M. Philipponneau, leader de la F.G.D.S. (2), inscrit à son programme la revendication ethnique « inséparable de la conscience sociale » ; la J.E.B. et l'U.D.B. (3), formations de gauche et d'extrême-gauche, réclament « l'affirmation de la personnalité bretonne » et son « développement dans la perspective socialiste » tandis que le groupe de défense laïque « Ar Falz » pétitionne pour la reconnaissance officielle du breton. Ces mouvements sont-ils donc infidèles à la Révolution ? Ou ont-ils, au contraire, retrouvé sa leçon perdue ?

Le printemps des langues

Il s'ont retrouvé, affirme Robert Lafont. Et sans doute, il a beau jeu de rappeler que le centralisme jacobin s'est dévoyé en impérialisme, l'idée-Unité en idée-Expansion, pour aboutir aux États-forteresse du XIX^e siècle. Mais l'originalité de son livre est de démontrer — par l'exemple linguistique, entre autres — que le renouveau ethnique s'inscrit dans la continuité révolutionnaire.

« Libertés provinciales de l'Ancien Régime » ? Quelles libertés ? Les vraies libertés sont mortes avec l'écrasement des grandes civilisations de l'hexagone par des expéditions coloniales du type croisé des Albigeois ou des répressions populaires comme celle des Bonnets rouges. Culturellement, la province française est déjà un désert sous Louis XIV. Racine raille le « moscovite » qu'on parle au-dessous de Lyon, le Provençal J.-B. Coys se plaint d'être né au « pays des sots » ; la langue d'oc qui a ébloui l'Europe appartient désormais aux « façons vieilleses de parler », aux « patois abandonnés à la populace ».

En 1789, la nation s'émancipe — et s'unite, étape alors indispensable. Mais, ce qu'on a trop oublié, les langues minoritaires bénéficient en profondeur de ce mouvement qui leur est apparemment contraire. À la fin de l'Ancien Régime, les patois ne servaient plus guère qu'aux catéchismes et aux hergéries ; au lendemain de la Révolution, tout comme le citoyen a obtenu ses droits, ils redonnent adultes, se redonnent syntaxe et grammaire. Le basque et le catalan s'affirment. Le Goudec codifie le breton. 1830, printemps des peuples, est aussi le printemps des langues. En 1838 paraît l'admirable « Barzaz

Breiz », monument de la langue bretonne, traduit dans l'Europe entière. Seize ans plus tard, éclate le Fébrigre. Or, ce renouveau, salué par les progressistes de l'époque, participe pleinement de l'idéologie révolutionnaire : Mistral n'est pas un simple poète local (4) mais un théoricien, ami de Proudhon et partisan de l'unité européenne par les pluralismes ethniques.

« Guerre éternelle entre nous et les rois ! » Comment Mistral qui pousse ce cri en 1848 deviendra-t-il, cinquante ans plus tard, l'inspirateur de Maurras ? Par l'aliénation du pays versant en bloc dans le bonapartisme puis, après 1871, dans le nationalisme bourgeois. Contre ce courant, c'est en vain que le Fébrigre Rouge reprend les idées fédéralistes de la Commune, cette « possibilité crucifiée », ou que Jaures préconise, dans une optique de progrès, « l'enseignement du basque, du breton et des langues du Midi ». La bourgeoisie, maîtresse de l'Etat, ramène le centralisme républicain aux nivellements de l'Ancien Régime. La France parle Littre comme elle parlait, Vaugelas et détruit ses cultures populaires au profit d'une culture mandarine servie, précuite, dans les collèges. Le Tout-Paris remplace le Tout-Versailles. Une nuit martelle recouvre la province redevenue le pays des sois, désertée en hâte par les Rastignac à l'avallière de la politique ou des lettres.

Tartarin et Bécassine

Les langues minoritaires sont définitivement critiquées, pire : censurées dans les esprits. Le breton peut bien avoir des poètes, des essayistes, traduire Eschyle, Shakespeare ou Rilke, étonner les spécialistes par les audaces de ses néologismes — preuve de sa vitalité — il demeure un baragouin tout juste bon à amuser les touristes. C'est que le système exige qu'au colonialisme d'outre-mer s'ajoute un colonialisme intérieur, avec ses régions paupérisées et ses prolétaires disponibles pour la fabrique ou la caserne. Ce colonialisme à domicile revêt tous les caractères de l'autre : alcoolisme, infériorisation, argotisation de la langue minoritaire (de la chanson *An Hini Goz* on fait « nigousse » pour désigner le Breton naturellement inculte et ahuri), mythes infantilisants (le Méridional « hâbleur », le Breton « fidèle », etc.).

La bourgeoisie des villes, promue au rang d'évoluée, exotise ses compatriotes sur leur propre sol : pour le bourgeois nantais, « Pêcheur d'Islande » ou les chansons de Borel évoquent une population quasi alloène, qu'on ne reçoit plus que traduite en français, et d'ailleurs ségréguée dans le faubourg *bas-breton* de Sainte-Anne. Des archétypes burlesques se popularisent. Tartarin, Bécassine. Cette dernière, véritable biote en coiffe, cumule les attributs de l'indigène apprivoisé : le servage (mais supérieur, en *maison bourgeoise*), la naïveté roublarde (on la croit idiote, mais elle trompe son monde), le dévouement absolu à ses maîtres (et, ce qui est bien typiquement colonial, aux enfants des maîtres), la rondeur ébaubie. Son « *Ma Doué beniguet* » répond au « *Ta bon*

du bon nègre. Vers 1930, des protestations s'élevèrent en Bretagne contre un film qui la représente et les producteurs, étonnés, reprennent mot pour mot ce catalogue : « Pourquoi cette indignation ? Bécassine n'incarne-t-elle pas toutes les vertus bretonnes, la piété, le dévouement sans limites, la simplicité rustique ? ».

Que reste-t-il aux minorités ? Le folklore. Tragique, « à la sicilienne », pour la Corse. Vanard et truculent pour le Midi. Bien-pensant pour la Bretagne. Parfaitement louable en soi, le folklore, dans le système colonialiste provincial, devient une création arrêtée, un portrait figé de la région. Un faire-semblant : comédien en costume, le danseur folklorique remplace l'histoire par la représentation et martèle de son pas cadencé le sol figuré de sa patrie, un plancher de scène. Le pouvoir, attendu, bat la mesure. Les notables et le vieux clergé supervisent le spectacle. Un tri soigneux est opéré : on ignore l'apport breton au surréalisme, mais on exalte la littérature des « clochers à jour » (la bonne, la vraie littérature étant finalement le guide touristique). L'ethnie s'abstrait en *terror*, lieu intemporel où Mme Messmer se déguise en Bretonne pour visiter ses villageois de Fort-Navalo.

L'ère cérémonielle

Tout cela pour aboutir à quoi ? Au vide. L'Idée-Révolution a été dévoyée, l'Idée-Expansion est morte à Dien Bien Phu. Sur la France, plus centraliste que jamais — mais désormais par habitude — règne le gaullisme, « ère cérémonielle », non plus l'Idée, mais souverain, et reflet attardé de l'Idée. Juste revanche, l'Etat-prestige qui a folklorisé ses régions devient folklore à son tour. Lorsque la gauche accèdera au pouvoir, elle recevra un lourd héritage. Une « grandeur » mythique, un patriotisme tombé au vulgaire (« Allez France ! »), un pays désaccordé, livré au fascisme des *mass media*, mais aussi un malaise social dont l'origine est une planification technocratique imposée réglementairement et ignorante des spécificités régionales, c'est-à-dire, en fin de compte, de l'homme. Car il ne s'agit pas seulement de culture. Ou plutôt, il s'agit vraiment de culture puisque, en dépit d'une confusion inhérente au centralisme, la culture n'est pas ce qu'on entend sous ce nom en France, c'est-à-dire le culturel élitiste, mais la sensibilité et le niveau intellectuel d'un peuple, inséparables de ses conditions de vie. Faut-il redire ici la grande misère intellectuelle des provinces, des banlieues, des zones dépeuplées de peuplement, même celles habitées par les « cadres » ? On ne greffe pas le culturel sur des cultures assassinées.

Un ghetto touristique

Les régions commencent à ressentir ce problème. On peut sourire des pancartes : « Che » Guevara en Bretagne ! ». Il est plus difficile de tenir pour réactionnaires le maire P.S.U. de Saint-Brieuc, qui fait

flôtter symboliquement le drapeau breton noir et blanc, *gwenn ha du*, sur sa ville, ou les jeunes qui unissent dans la même revendication la paix au Vietnam, la lutte pour l'emploi local et la défense de leur culture (certains ont réappris le breton que leurs pères avaient oublié). Lorsque les paysans de Quimper montent à l'assaut de la préfecture au cri de « Nous voulons rester Bretons ! », pas un sans doute ne songe aux siècles de son histoire antérieurs à 1532 (pour la bonne raison, d'ailleurs, qu'on les lui a cachés à l'école) ; ce cri, nullement séparatiste, n'en proteste pas moins contre une aliénation ethnique, le terme droitier *Ouest* ou *Extrême-Ouest*, sournoisement vague (5), utilisé par les républiques bourgeoises pour vider la spécificité bretonne, premier pas vers les transplantations gaullistes (on dit *labas déportations*).

Tout se tient, et lorsque M. Debré refuse de prononcer le mot « Bretagne », il traduit le vœu profond du capitalisme qui ne connaît qu'un prolétariat anonyme et transférable. Ce transferti, on le sait, est en cours. L'homme quitte sa terre, la terre devient décor, ghetto touristique ou champ de tir. Par une fatalité de sa nature, l'un des régimes les plus nationalistes que la France ait connus détruit les réalités de la nation. D'où une révolte de base, hors des schémas habituels, donc, au sens propre du mot, *révolutionnaire*. Le soir des émeutes de Quimper, quelques manifestants, encore couverts de sang, se rencontrèrent avec des étudiants pour débattre de la possibilité de fermes populaires en Bretagne. Un mois plus tard, à Nantes, des syndicalistes s'élevaient contre tout « aménagement » octroyé, non discuté à la base par les couches populaires régionales ; ils souhaitaient en outre l'union syndicale des ouvriers et paysans bretons, le clivage ne s'effectuant plus selon la profession — par exemple, entre éleveurs ruinés et riches céréaliers — mais au niveau de la région sous-développée et de ses problèmes spécifiques. Quelle sera l'attitude de la gauche devant ce mouvement ? Le jugera-t-elle « provinciale » et rétrograde ? Ou accordé au mouvement général de l'histoire ?

Les étoiles fixes

L'heure est venue de dénoncer quelques lieux communs insultants pour la raison. L'ethnisme n'est pas le racisme, mais une libre prise de conscience qui ne ségrège personne. Il n'est pas un éparpillement anarchique mais un rassemblement lucide d'énergies, la plénitude de l'un contribuant à celle de plusieurs. Il n'est pas la rivalité et la guerre — car l'unité n'est pas l'écrasement, mais le respect des différences et la sauvegarde de la paix réside en ses foyers naturels et reconnus inaliénables, et non dans la vague et le mouvant des constructions étatiques. Il n'est pas anti-universaliste — car le chemin vers l'universel est l'approfondissement du particulier. L'ethnisme ne reme rien, ni le centralisme révolutionnaire ni celui de l'insulteur qui furent des étapes nécessaires et

enrichissantes. Mais le ciel de la démocratie ignore les étoiles fixes et le progrès passe aujourd'hui par un nouveau dialogue entre l'Etat et ses régions. Fédéralisme ? Assemblées régionales ? Des Etats modernes et prospères ont adopté ces solutions et leur unité s'en est trouvée logiquement renforcée. La personnalité de la France y gagnerait ; car enfin, Paris gouverne la France, mais qui gouverne Paris ? « *L'American way of life* » A trop centraliser, on fait d'un pays un bloc. Et ce bloc, tôt ou tard, tombe dans l'aliénation, pour avoir aliéné ses propres composantes.

Question à la gauche : Est-il conforme au génie de la France qu'elle demeure sous peu le seul Etat centraliste d'Europe avec l'Espagne franquiste ? Autrement dit : puisque la gauche doit assurer, non une succession mais une révolution, la renaissance sociale et culturelle des régions ne serait-elle pas l'idée nouvelle qu'elle peut donner à la France, cette « nation des nations » dont Robert Lafont nous rappelle à la fin de son beau livre « qu'elle n'est elle-même que révolutionnaire, mouvante, créatrice » ?

Le ricaneur bourgeois

Les vieux schémas ont la vie dure. Personnellement, je suis toujours prêt à m'intéresser à tel poète du tiers monde que me signale avec ferveur un de mes amis, intellectuel de gauche, et prêt aussi, quand je lui parle ensuite de l'Emileo Breiz ou du poète de langue bretonne, Youenn Gwernig, résidant à New York, à recevoir sans plus d'agacement que d'habitude le bon vieux ricaneur bourgeois que sa mère adressait déjà à sa Bécassine. Prenons toutefois ce parti. Demain, l'homme de gauche au pouvoir affrontera le droit de préférer la tradition à l'analyse et de répondre à ces braves gens que leur ethnie ne fait rien à l'affaire et que tout se règlera par des Plans de Constantine. Mais alors, il se retrouvera, toutes proportions gardées, dans la peau de M. Robert Lacoste. C'est-à-dire un social-libéral du bon vieux temps. C'est-à-dire, objectivement, un homme de droite.

MORVAN LEBESQUE.

(Le Nouvel Observateur
6 mars 1968)

Reproduit avec l'aimable autorisation du Directeur du « NOUVEL OBSERVATEUR ».

(1) « Sur la France », par Robert Lafont, Gallimard éditeur.
(2) Auteurs de « La Gauche et les Régions », Colman-Lévy éditeur.
(3) Jeunesse étudiante bretonne, Union démocratique bretonne.
(4) Bayeux d'Auverville, éditeur, à Mistral : « Oho, monsieur, vous n'êtes pas un poète ? » On ne peut mieux exprimer l'opinion dissolue sur les cultures minoritaires : peccédun, pas plus haut que la pittoresque !
(5) Dix-sept délimitations géographiques différentes de l'Ouest selon les besoins de la cause capitaliste !

Après
la réunion
du 5 Avril

Le CONSEIL NATIONAL DE DEFENSE DES LANGUES ET CULTURES REGIONALES, présidé par M. André CHAMSON, de l'Académie Française, vient de tenir une Assemblée Générale extraordinaire dans les locaux de la Ligue Française de l'Enseignement. Les représentants des Mouvements culturels des différentes ethnies ont protesté contre l'attitude du ministre de l'Education Nationale. Au moment où il dit vouloir ouvrir l'Ecole aux réalités de la vie moderne, M. PEYREFITTE refuse de réunir la Commission Mixte de l'Enseignement régional créée par son prédécesseur et de mettre en application les conclusions qu'elle a déjà adoptées.

Les participants se sont félicités de voir la plupart des groupes parlementaires prendre en considération leurs revendications et déposer des propositions de loi tendant à l'enseignement des cultures régionales et des langues ethniques, ainsi qu'à leur utilisation par l'O.R.T.F.

Si des progrès notables ne sont pas enregistrés dans les plus brefs délais pour mettre fin à une situation rétrograde dont on ne retrouve l'exemple dans aucun pays européen en dehors de l'Espagne, le Conseil National organisera une Conférence de presse à Paris. Il dénoncera un état de fait injustifiable, et il recourra, s'il est nécessaire, aux organismes internationaux pour faire respecter les droits à la culture et à l'information des ethnies qu'il représente.

5-4-68.

AR STUDIER
L'ÉTUDIANT BRETON

Jeunesse Etudiante Bretonne

Abonnements : Non étudiant : à partir de 10 F. - Etudiant : 5 F.
C.C.P. : F.A.J.E.B., Rennes, n° 1452-72, RENNES

Dans « AR STUDIER - L'ÉTUDIANT BRETON », N° 11 (mars-avril 1968) :
— Du CABRO au 6 mai : un commentaire très pertinent à propos des mouvements actuellement en cours (La J.E.B., qui avait décidé de ne pas rejoindre le CABRO, soutient la Journée du 6 mai, tout en exprimant le souhait que ce mouvement « envisage le problème breton dans toute son ampleur »).

— Pour une politique progressiste de développement de la Bretagne : un schéma fortement charpenté de C. QUEAU sur la situation en Bretagne et les objectifs qui doivent être ceux des militants et des mouvements de gauche en Bretagne.
— Connaître le Pays de Galles, par Dewi Jones.
— Du NON de Peyrefitte au projet de P.

Mendes-France (l'action pour les langues et cultures régionales).
« Ar Studier » signale, dans sa revue de la presse bretonne, le « rôle moteur » d'AR FALZ dans le progrès des idées régionales : nous sommes sensibles à ce compliment, sans être persuadés que nous le méritons... en raison de l'irrégularité de nos parutions et par suite de la modicité des moyens dont nous disposons, hélas !...

La X^e Convention des Institutions Républicaines se prononce en faveur des Assemblées Régionales élues

Après avoir entendu les rapports de Guy LAURENS, André ROUSSELET et Pierre PARPAID, qui ont posé les problèmes de la région, sur le triple plan des institutions, de l'organisation socialiste, de l'économie nationale et de l'intégration de cette économie dans un ensemble européen, la Convention des Institutions Républicaines en approuve les grandes orientations.

Elle dénonce la réforme de 1964 qui, sous le prétexte d'une décentralisation régionale, n'a fait qu'accroître la primauté du pouvoir central.

Elle se prononce formellement pour la région, entité économique et administrative, organisée démocratiquement.

Elle estime que les dimensions des régions de programme actuelles sont le plus souvent inadéquates et propose la création d'unités plus vastes et appropriées à l'établissement d'un programme cohérent de développement et au regroupement de l'ensemble des moyens indispensables au dynamisme de ce développement.

Sur le plan des institutions régionales, elle estime indispensable la mise en place de deux organisations : un CONSEIL ECONOMIQUE REGIONAL et une ASSEMBLEE ELUE.

Le Conseil, dont les membres seront désignés par les organisations syndicales et professionnelles et par les Collectivités locales, disposera

de moyens nécessaires pour suivre l'évolution de la situation économique et sociale de la région, pour préparer les optiques du Plan régional qui s'intégrera dans le plan national et européen.

L'Assemblée Régionale élue décidera des orientations du plan national et votera les moyens de son exécution. Cette réforme institutionnelle serait incapable de résoudre les problèmes régionaux, si elle ne s'accompagnait pas de l'application d'une politique authentiquement socialiste, impliquant une planification effective, et de la mise en place des instruments d'orientation des investissements et du crédit, notamment de banques régionales de développement.

La C.I.R. rappelle que ces problèmes régionaux doivent inciter la Gauche française à contribuer à l'évolution de l'Europe libérale en une Europe socialiste et démocratique.

Elle décide de poursuivre l'approfondissement de ces problèmes régionaux et de créer à cet effet une commission spécialisée. Les membres de la C.I.R. sont mandatés pour proposer à la F.G.D.S. l'étude des dispositions de principe contenues dans cette motion dont l'adoption pourrait compléter heureusement le programme du 14 juillet.

Motion adoptée par la Convention de Toulouse, les 23 et 24 mars 1968.

Publié par « EMGLEO BREIZ »

EUN DIBAB ANOIOU-BADEZ BREZONEG

(Choix de prénoms bretons)
Un cahier 21 x 27 : adressé contre 1,50 F en timbres à : « Emgleo Breiz », B.P. 17, Brest, ou versés au C.C.P. : Fondation Culturelle Bretonne (Editions), Brest, 380-96 Rennes.

ANOIOU-TIEZ E BREZONEG

(Noms de maisons en breton)
Un cahier 21 x 27 : adressé contre 2,50 F en timbres à : « Emgleo Breiz », B.P. 17, Brest, ou versés par C.C.P. (compte désigné ci-dessus).

D'OL LENNERIEN:
 "AR FALZ" DALEET ADARRE...
 =====

Nehet eo bet meur a genil, meur a gomananter, pa ne zigoueze ganto niverenn ebet euz AR FALZ hag euz SKOL VREIZ abaoe mizveziou...

Daoust ma n'eo ket ar wech kenta, pell alese siwaz, ma c'hoarvez d'or helaouennou beza embannet war an diwezadou e-keñver ar mare-bloaz merket war ar golo, an dro-mañ eo ledanoh an "toul" etre deiziad ar helaouennou hag ar houlz ma arvuont etre daouarn ar gomananterien: niverennou kenta ar bloaz o tond er-mêz e-miz gouere!...

Aon o-deus bet moarvad lod euz or mignoned na vefe kouezet adarre "Ar Falz" er stad a oa e hini araog ar striv bet gret e 1963 - ha deut da vad - euid pourchas dezo eur gelaouenn doare deread dezi, hag euid kaoud eur benveg a dalvoudegez da gas war-raog or stourm diehan euid Breiz hag he zevenadur.

Nann, keneiled, n'emañ ket "Ar Falz", euid ar pred, en arvar da jom peoh, pe da goueza e renk an tamm kannadig lieskrivet he-deus gouzañvet epad eun nebeud bloaveziou - wardro 1951-1953 - pa eam, ni ivez, oh ober on "tremen dre ar goueleh"...

Eur ger bennag a dleom rei amañ d'ol lennerien, da ziskleria dezo peza zo en em gavet abaoe wardro miziu c'hwevrer ha meur.Meur a abeg a zo d'an hir a zale a zo etre niverenn 6-67 "Ar Falz", deut er-mêz e penn kenta ar bloaz-mañ, hag an niverennou I ha 2-68, a gasom bremañ hepken, e miz gouere, daved ar gomananterien.

Bez e rankom menegi da genta ar beh a vez dalhmad war renerien "Ar Falz" gand ar hargou niveruz ha ponner hag a lezer dezo da zamma... pa n'en em ziskouez ket stourmerien all d'o ranna ganto, pephini o veza prederiet gand e dammig labour en e gorn. N'eus netra gemmet, allaz, e-koaz ar bloaveziou all: rekoud a reom sevel muioc'h a bennadou euid kelaouennou-boutin an Emzao, euid ar helaouennou pemdeziag hag ar skingomz eged euid "Ar Falz" ha "Skol Vreiz", hag ar peb brasa euz ol labour a vez gret e-dlavêz or strollad: komz, beaji, ober wardro mere-rez, sevel bodadego euid kevredigeziou all, a-bouez braz euid kas en-dro stourm or Yez hag hini Frankizou Breiz. N'emaom ket o vond da zavel an daolenn euz kement a vez gret ganeom, penn-da-benn d'ar bloaz, euid "Emgleo Breiz", euid ar Skingomz, hag euid an Emzaviou boutin gand or heneiled Oksitaniz. Deiz pe zeiz koulskoude e vo red da vignoned a zo - tud a feiz ha tud barreg - euz strollad "Ar Falz" hag euz strollad all - ober o menoz dilezel kargou pe labouriou a reont war o zro, en o hêriou pe o helhiadou, euid choukata eun darn euz or zamm... Nemed, gwir eo, n'eo ket war ar poent-se e eam o tigas diskleriaduriou!

Erru e oa miz neurz pa on-eus gallet rei d'ar mouller skridou niverennou genver-c'hwevrer, ha, nebeud goude, re niverenn meur-ebrel, - ha red eo konta peurvua peder zizunvez araog kaoud ar gelaouenn voulet, goude beza roet he danvez d'ar voullerien. An dro-mañ avad on-eus

An dorz kaset endro d'ar ger...

Nevezig zo, Rener-meur an Deskadurez e-noa respontet « Nann » d'an Aotrou Ar Foll, deputé ha mer Sant-Brieg, hag a houlenne outañ hag implij a rafe an aliou kaset dez an Roazon diwar-benn kelenn da vad yez ha sevenadur ar vro. Respontet e-noa ar Ministr ar pez e-noa lavaret kentoc'h d'an Aotrou Pleven hag ive da Zekreitor « Kuzul ar Yezou » : ne rofe, emezañ, netra oustpan da gemet a zo e lezenn goz ar bloaz 51, - ar pez a zo tost da vad kouz ha netra a-grenn, ha kement ha lavaroud « Nann » krak-ha-berr.

Dleet oa rei eur respont a-zoare d'an Aotrou Peyrefitte, - « kas an dorz endro d'ar ger », evel ma vez lavaret. Feiz ! gret eo abenn bremañ, ha gret mad ! Setu kaset e dorz endro d'an Aotrou Ministr : ar bevare danvez-lezenn euid ma vo digoret ar skolioù d'ar « yezou-rannvro » zo bet diskleriet ar zizun all er Gambr gand an Aotrou ar Foll e-unan ha gand e zaou genil, an Aotrouz Mendès-France, deputé an Isere ha bet Penn-rener ar gouarnamant gwechall, ha Prat, kannad Bro-Vrontroulez, o zri o veza, evel ma ouezer, euz strollad ar P.S.U.

An danvez-lezenn a gimignont d'o henvreder ne denn ket hepken d'ar Gellenadurez dre ar skolioù. An darvulia euz ar reolennoù a gaver er skrid-se a zell eveljust ouz ar studiou er skolioù kenta, en Eil Dereg hag er Gellenadurez Uhel. Eul lodenn all euz ar skrid, avad, a zell ouz ar Helaoua : merka a ra peza a dleer ober euid rei o flas d'ar yezou ha sevenadurioù-rannvro e programou an ORTF, skingomz ha skinvel.

Setu ha ne oa ket bet lakeet betek-henn er rennenn mennadou-lezenn a zo bet studiet er Gambr

abaoe deg vloaz euid divenn yezou Breiz, ar Hreisteiz hag ar Reter, hag eun dra a-bouez-braz eo. Eveljust, kinniget n'eo bet an danvez-lezenn nevez gand tri deputé euz an tu-kleiz, ne vo souezet den ebet pe'o an abegou dispaket ennañ ganto euid diazeza o goulennoù, - feiz ! abegou o tenna dreistoll d'ar hudennou sasiel ha denel. Evid, implij yez peb bro er Gellenadurez hag er Helaoua a zo eun dra o tivera war-eun euz menoz an Demokratetez. Hervez o zoni, ne vo ket gallet lakaad ar « Rannvroioù » da vond war-raog e gwirionez, nemed ha roet e vefe anaoudegez reiz d'ar yaouankizou diwar-benn danvez, pinvidigeziou hag ezommoù o bro.

Kredi a reom e vo ali ol divennourien ar Brezoneg, forz euz pe du e vent, euid ma vo kaset meulenti d'ar re o-deus kinniget an danvez-lezenn nevez-mañ, dres euid m'on-doa lavaret « Fruga-rez » en o ano da zinerien skrid ar CELIB, e miz kerzu diweza. Gourhemennou "a d'an daou Vreizad a galon m'eo an Aotrouez ar Foll ha Prat ha d'o heneil, an Aotrou Mendès-France.

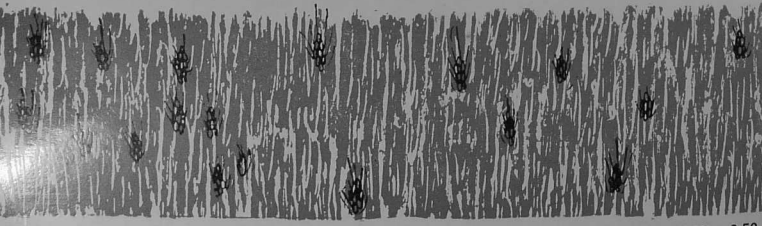
O skrid a vo breman studiet er Gomision gand an tri all bet kinniget en e raog... Da hortoz eur pemped ha n'emañ ket pell, hervez klevet...

Ha pa ne ve nemed gand niver ar skridou da rankout studia, red-mad e vo d'ar Ministr selloud a dostoh ouz eur gudenn ha n'e-neus seblantet 'med ober fae outi betek breman. Ha stard e vo dez an enebi war eun dro euz an oll gostezennou politikel !

Pennad-kaoz displeget en ao « EMGLEO BREIZ » hag a zo bet skinet gand ROAZON-BREIZ, disul 28 a viz ebrel.

- Reolennoù : règles, dispositions ;
- Derez : Degré ;
- Ar Helaoua ; Kelaoua : Information ;
- Skingomz : radio ; Skinvel : television (skin : rayon) ;
- D'ar hudennou sasiel ha denel : aux problèmes sociaux et humains ;
- O tivera ; divers : découlter.

- Rener-meur : Grand Maître.
- Yez : langue ; Sevenadur : civilisation, culture ;
- Kuzul ar Yezou : le Conseil des langues (C.N.D. L.C.R.) ;
- Danvez-lezenn (ou : mennad-lezenn) : proposition, projet de loi ;
- Rannvro : région ;
- o heneil - keneil : ami ;



gortozet kalz hirroc amser... Gwir eo ez eus bet, e miz mae, marevez an "diskrog-labour-meur", bet lakeet dezi eun astenn gand an tiez-moulla ha daleou ar post e miz mezeven. Ha gouzoud a reon ervad ne oa ket kaer ar c'hoari gand or mignoned Moullerez Roazon, neuze, tapet ma oant gand labouriou chomet a-zao abaoe eur miz pe vuioh!... Evelato, diwezad e oa dija al labour evidom, araoz an arzao-labour a viz mae, hag eun tamm mad: kalz, kalz re a zale a oe kemeret, ha daleou nevez digomprenuz deom a zo bet e miz mezeven. N'hellin ket gouzañv e c'hoarvezfe kemend-all eur wech muich.

Gwastet eo, bremañ, or bloaveziad 67-68, gand ar pez a zo c'hoarvezet en embannidigez "Ar Falz" ha "Skol Vreiz"...Pensaz e hallfom dastum komanantchou nevez e-leiz, evel a vije ezomm, dreistoll evid "Skol Vreiz", - digand ar skoliou, da skwer,- en doare-ze?

Anad eo deom e rantom gwellaad on embannidigeziou,- ha rag-se, goulennet on-eus digand or mouller-boaz ober difrae hiziviken evid "Ar Falz" ha "Skol Vreiz", pe e rankin klask e leh all.

Eur striv all a zo da hortoz avad,- digand stourmerien Emzao Ar Falz. Red eo deom kavoud en o zouez:

1/ KENLABOURERIEK NEVEZ evid "FALZ" ha kemend-all a houlenh Rener "SKOL VREIZ" evid e gelaouenn; da lavaroud eo:

-saverien pennadou-studi, evel re Efflam Dègèr, pe Per Kerdu, A. Keravel (dindan meur a zinatur, aliesoc heb zinatur ebed!), Libouban, hag eveljust re P.-J. Helias...heb menegi re or mignoned Bro-Oksitania...

-dastumerien keleier, oh heullkerz an traoz war zachenn pe za--chenn: stourm ar "Rannvroioù", stourm ar yezou etnikel, lennegezh, kelennadurezh, skingomz-skinwel, hag all-- hag o red ken aliez ha m'eo red eun tamm barnidigez a-zivoud an nevezintioù lakeet war-wel...

Ne ra ket diouer a geneiled barreg da skriva pennadou a beb seurt. Ma ne gomeront ket perz el labour-voutin, da betra e talvez dezo beza tud desket ha gouest,hag izili euz eun Emzao evel on hini?

2/ E ROAZON, eur heneñ pe zaou, prest da ober wardro añ labour moulla "Ar Falz" ha "Skol Vreiz": eun tamm "micher" nevez eo da zeski, ha n'eo ket dispiluz, daoust ma ranker beza "pismiguz"...evel m'emañ ar skolaerien hag ar gelennerien, boaz da zelloud a-dost skridou o diskibien...

3/ Digand or HENLABOURERIEK-VOAZ, e houlenom kas deom o fennadou aliesoc hag ingaloh. Re aliez, e vez red deom peddi diou pe deir gwec'h or mignoned evid kaoud diganto ar pennad a hortozom evid rei d'ar voullerien, - hag evid m'he-devo ar gelaouenn ar stumm c'hoantaat gand an oñl (pennadou war an danvez-mañ-danvez e peb niverenn euz S.V., da skwer)...

- DIGAND AN OLL - stourmerien, izili, komananterien er-mêz ar Strolad - e houlenom, eur wech muich, or skoazella dre bñ deom o homanant pe o skodenn, pa vez erru ar mare, heb gortoz eul lizer euz or perz...rag ne deom ket abenn da gas unan beb bloaz da rei e gont da anaoud da bephini! Ne vo ket kresket priz ar homanant, daoust ma 'z euz keracuez adarre war ar paper hag ar moulla. Ho pet soñj e koust peb niverenn "Falz" etre 1.000 ha 1.800 Lur nevez hervez niver ar pajennou...Trugarez A GREIZ KALON eta d'ar geneiled vad a gas pe a gaso deom skodennou a 30, 40, 50 pe (hiniennou zo) a 100 Lur.

Ar Rener.

A NOS LECTEURS:

RETARDS DE PARUTION...

Dans la note qui précède, nous donnons à nos lecteurs bretonnants les raisons du très grand retard survenu dans la publication d'AR FALZ.

Nous indiquons tout d'abord que les lourdes tâches qui nous incombent sur le plan breton, pour le compte d'organismes d'action et d'union, ne nous ont pas permis de terminer en temps voulu la préparation des deux premiers numéros de l'année, puis de veiller de près à leur impression dans des délais normaux.

Ces délais se sont trouvés être considérablement plus longs que de coutume pour la composition de nos revues, en mars-avril. En Mai, est survenue la grève générale, dont les effets se sont prolongés ensuite par des retards postaux (une quinzaine: nos maquettes sont demeurées bloquées près de 5 semaines!). Il a fallu compter, à la mi-juin, avec l'encombrement de l'imprimerie, à la reprise du travail...

Tous ces retards accumulés font que nous en sommes maintenant, seulement, et en période de vacances, à expédier ces deux numéros qui vous arrivent en même temps, avec le premier N° de "Skol Vreiz" depuis bien longtemps! Notre année 1968 se trouve gâchée, alors que nous avions réussi à fournir 5 numéros (dont un "double"), l'an passé...

Nous demandons à tous nos lecteurs - qui connaissent bien l'importance de notre contribution au mouvement général, réalisée hélas souvent au détriment des intérêts d'Ar Falz - de ne pas nous tenir rigueur des déceptions qui ont été les leurs, ces derniers mois, en ne voyant pas paraître "Ar Falz". Ils ont peut-être craint qu'Ar Falz ne retourne au rang de "kannadig" ronéoté, comme en 1951-53, alors que nous effectuions, nous aussi, notre "traversée du désert"... C'est seulement un très fâcheux concours de circonstances qui est responsable de nos derniers retards. Les gens d'Ar Falz, les défenseurs des idées progressistes bretonnes, les promoteurs de l'action régionale de gauche, ne sont plus seulement quelques dizaines: tout le monde - ou presque - découvre maintenant la nécessité des franchises régionales et d'institutions appropriées à la Bretagne et aux diverses provinces...

Dependant la progression de nos idées n'a pas entraîné, pour le moment, un notable développement de nos structures et une multiplication du nombre de nos militants de pointe disponibles, il nous faut en convenir... Il ne manque pourtant pas, dans nos rangs, de camarades ardents et compétents: le temps arrive où un certain nombre d'entre eux devront se décider à faire une place plus limitée aux tâches locales ou secondaires pour lesquelles ils se dévouent sans compter depuis des années, ou à ne pas se contenter de leurs études...ou de leurs classes. Nous avons, le Mouvement a besoin de leur collaboration, de leur participation à l'ensemble de nos activités. Et il faudra absolument que, dans les prochains mois, une réorganisation d'Ar Falz soit entreprise qui voie leur promotion au travail d'animation et de direction.

...Ces quelques réflexions nous entraînent un peu loin de nos préoccupations immédiates. Pour assurer au maximum la parution régulière de nos publications et en faire des instruments toujours meilleurs pour la pénétra-

.../.
tion de notre idéal dans nos milieux enseignants et de gauche, il nous faut être aidés:

1/ Nous avons besoin de collaborateurs nouveaux: bien des amis peuvent rédiger des études pour "Ar Falz", ou se charger de recueillir et de commenter les informations sur tels domaines précis: action régionale d'ordre politique, social ou culturel, pédagogie et organisation scolaire, radio-télévision, littérature, bibliographie générale, etc...;

2/ A nos collaborateurs habituels, nous demandons de ne pas attendre nos rappels pour fournir leurs chroniques;

3/ Il nous faudrait avoir, à Rennes, un groupe de deux amis se chargeant des premières et des dernières corrections, éventuellement de la mise en page, etc...- et à Brest, une équipe nous aidant à préparer les enveloppes et à assurer l'expédition de nos revues (dans les bureaux d'Ar Falz);

4/ A tous nos lecteurs - adhérents ou abonnés - nous demandons instamment de penser à régler leurs réabonnements en temps voulu, sans attendre nos notes...que nous ne parvenons d'ailleurs pas à adresser chaque année...

Le prix de l'abonnement à AR FALZ et SKOL VREIZ ne sera pas augmenté, tant que cela sera possible (malgré les hausses actuelles du papier et de l'impression).- Qu'on nous permette d'attirer à nouveau l'attention de tous sur le coût de chaque N° d'Ar Falz": de 1.000F à 1.800F, selon le nombre de pages, - et de "Skol Vreiz": 2.500F!...C'est dire qu'il nous faut déboursier, chaque fois, la valeur de 50 à 125 abonnements à 20F!- Aussi sommes-nous particulièrement reconnaissants aux militants, aux adhérents, aux abonnés non membres du Mouvement, qui nous versent des cotisations allant de 30F, 40F, 50F à 100F. Une manière de nous aider est de s'abonner à 2 ou plusieurs numéros, comme le fait depuis de nombreuses années telle famille de militants, qui dispose ainsi d'exemplaires pour l'information de ses proches...

AR RENER.

EN BREF ...

DURANT LES EVENEMENTS DE MAI, nos amis ne sont pas restés inactifs. Outre que certains d'entre eux ont joué un rôle assez important, au sein des organisations syndicales, dans plusieurs Villes, il faut signaler diverses interventions en faveur de l'enseignement de la langue et de la culture bretonnes, de la réforme démocratique régionale, de la participation aux œuvres de solidarité, aux travaux de commissions universitaires ou pédagogiques. A BREST, le 5 Juin, une réunion-débat sur la "Révolution régionale" a été organisée, à la Faculté des Sciences, par AR FALZ, LA J.E.B., L'U.D.B. et le Club BRETAGNE ET DEMOCRATIE. Réunion parfaitement réussie, avec de très intéressants échanges de vues, qui trouveront leur prolongement avec la constitution ultérieure d'une Commission "Action régionale" (Enseignants-Etudiants-Syndicalistes).

Autres réunions, également organisées avec le plus grand succès: celles de L'U.D.B., à la Faculté des Lettres de Rennes et à la Faculté des Sciences de Brest: "la Bretagne est-elle une colonie?", conférence de Renan LEPROHON, suivie d'une très large discussion;- celle de Loig KERVOAS: "Un siècle de génocide culturel" (à Rennes).

(Suite, page 5.)

EN BREF ...

A PARIS, un COMITE POUR LA REVOLUTION SOCIALISTE DES REGIONS s'était constitué à la Sorbonne: il a étudié et adopté une série de déclarations sur l'autogestion des régions et l'instauration d'un pouvoir régional socialiste, déclarations reproduites par tracts (abondamment distribués).

A PARIS également, une déclaration d'organisations d'action régionale socialiste, adoptée par "Régions et Démocratie", le C.O.E.A., le Front Régionaliste Corse, le M.L.C.R., AR FALZ, la J.E.B., le Comité pour la Révolution Socialiste des régions, etc..., et demandant aux Partis Populaires de prendre en considération les aspirations régionales (institutions nouvelles démocratiques, autogestion, etc...), a été présentée aux directions nationales de la FGDS, du PCF, du PSU.

Une Association "REGIONS ET DEMOCRATIE", -- constituée avant les événements de Mai, et qui groupe des militants Occitans, Bretons, Corses, Alsaciens, etc...-- prépare le lancement d'une Revue destinée à défendre les idées des Régionalistes Socialistes.

Durant la période de grève générale, Ar Falz et le M.L.C.R. ont lancé un appel aux Professeurs des Lycées, des CES, CEG, CET, des B.N., "L'ENSEIGNEMENT REGIONAL, POUR UNE REFORME D'INSPIRATION SOCIALISTE ET REGIONALE", qui n'a malheureusement pas pu être assez largement diffusé avant la mi-juin. L'Appel a toutefois été entendu dans plusieurs Etablissements, fournissant la matière à des discussions en Commissions et amenant d'intéressantes prises de position collectives.- Ainsi, à MORLAIX, les 6 et 8 juin, une Résolution très importante a été adoptée en faveur de l'enseignement de la langue et de la culture bretonnes, par les instituteurs et institutrices de la région, réunis en Commission, ainsi que par les professeurs de CEG et de CES. A Quimper, un texte très proche a recueilli une cinquantaine de signatures de professeurs du Lycée de Cornouaille. A Douarnenez, une motion a été adoptée, dans le même sens, par le personnel du Lycée.- Le premier texte voté en faveur de l'étude du breton avait été celui du Lycée d'Etat et du CES de Kerichen-Brest, le 30 Mai.

A l'occasion des Elections législatives des 23 et 30 juin, AR FALZ a adressé à tous les Candidats de gauche en Bretagne une documentation sur les questions régionales et la situation économique et sociale. Un bon nombre de candidats ont tiré parti de cette documentation: on en retrouve des éléments dans plusieurs des déclarations et programmes publiés dans la presse locale. L'affaire de la Loi-Programme de 1962-64 a été développée par quelques candidats, en s'inspirant de notre notice à ce sujet.

La plupart des Candidats de gauche ont souscrit soit au programme culturel breton d'"Emplois Breiz", soit à celui du Mouvement Laique des Cultures régionales. (plus général)

Le 15 Juillet, un Conseil d'Administration d'Ar Falz, élargi à des nouveaux adhérents du Mouvement, a décidé de préparer une nouvelle rencontre des formations de gauche en Bretagne, en vue d'une action commune d'information sur le plan régional. -- Date de principe retenue: le samedi 14 septembre, à SAINT-BRIEUC.- Assemblée Générale du Mouvement Ar Falz, le 13, dans la même ville. DATES A RETENIR DES MAINTENANT.

Un numéro d'AR FALZ sera édité en Août, et donnera de plus amples informations à propos de ces deux Journées à SAINT-BRIEUC.

A PROPOS DES EVENEMENTS DE MAI ET JUIN

Le 8 Mai, la manifestation régionale, organisée par l'ensemble des formations ouvrières et paysannes (sauf la FDESA du Finistère, mais le CDJA de ce département s'y était associé; sauf aussi F.O. dans plusieurs départements) de Bretagne et des Pays de Loire, avait connu une impressionnante réussite. On compta de 120 à 150.000 manifestations en Bretagne, avec fermeture quasi-totale des établissements commerciaux et industriels et l'adhésion ouverte au mouvement de nombreux secteurs "tertiaires"...

Cependant, ce résultat passa rapidement au second plan de l'actualité, à la suite du développement du mouvement étudiant à Paris et dans toutes les Universités, des premières occupations d'usines (la lière de toutes ayant été celle de Saint-Nazaire), et du déclenchement de la grève générale. Il est vrai que les contacts noués le 8 Mai entre les salariés et les agriculteurs de Bretagne ont eu leurs prolongements, par la suite, dans plusieurs actions communes durant la période fin mai-début juin (participation paysanne aux manifestations de Nantes; présence paysanne à de nombreux meetings de grévistes; ampleur de la solidarité paysanne, - malgré la névrose des pommes de terre).

Ce sont des éléments très positifs que n'effaceront pas les résultats des élections de fin juin, - fruits d'une campagne de panique accompagnée, dans certains secteurs d'un scandaleux arrosage de "crédits" de circonstance, d'un scrutin foncièrement antidémocratique, et aussi, - il faut le dire, - des catastrophiques désunions de la gauche, comme de l'insuffisance navrante d'information de nos compatriotes sur les problèmes régionaux.

Il est devenu urgent, en Bretagne, pour sauver notre pays, comme dans l'intérêt de la démocratie, de mettre enfin en route la campagne permanente dans les milieux populaires qui éveillera et consolidera cette conscience régionale qui constituera la meilleure base du développement, chez nous, de l'idéal socialiste.

Nous reviendrons, dans Ar Falz Nos 3 et 4/68, à paraître cet été, sur les événements de Mai et Juin, et sur les leçons à en tirer.

Dès à présent, nous noterons - après "Le Peuple Breton", dont on doit reconnaître l'intérêt et la pertinence des observations - que la "défaite" de la gauche, si elle a été sensible, en Bretagne, quant aux sièges perdus, est très loin d'y avoir revêtu les proportions qu'elle a prises ailleurs. Le recul des voix de gauche n'a été, au total, dans les départements bretons, que de 0,7% par rapport à 1967, et des progrès très sensibles ont été, au contraire, notés dans quelque 13 circonscriptions.

Ainsi, dit "Le Peuple Breton", "Malgré le succès gaulliste, du au chantage à la peur et à la guerre civile exercé sur un corps électoral mal informé, conditionné par la propagande gouvernementale et la presse conformiste, la gauche a relativement mieux résisté en Bretagne que dans l'ensemble de la France. Ceci doit être un encouragement pour tous les Bretons progressistes, surtout si la gauche elle-même prend pleinement conscience de la nécessité de s'unir et de s'adapter toujours davantage, en Bretagne, aux réalités bretonnes." (Jean THOMAS, "Le Peuple Breton", N° 56, 15 juillet)(1).

LAMARGOL

(1) "Le Peuple Breton", organe de l'UNION DEMOCRATIQUE BRETONNE, B.P. 103 RENNES; Abonnés: IOF (mensuel). - Le Peuple Breton, Rennes CCP. 2.365-76 Rennes.

REGIONALISATION A LA MODE GAULLISTE...

Durant la campagne électorale le Pouvoir a annoncé qu'il inscrivait la "régionalisation" au nombre des réformes qu'il se prometait de mettre en oeuvre au cours des prochains mois. D'autre part, le nouveau gouvernement a déclaré qu'il entendait préparer une série de propositions concernant de nouvelles institutions qui donneraient aux régions la possibilité d'assurer leur propre gestion... Les Conseils Généraux, les organisations syndicales et professionnelles seraient consultées à propos de la création d'Assemblées régionales encore à définir, sur leur mode de désignation, sur les formes nouvelles que revêtirait l'exécutif régional. Un référendum suivrait, l'an prochain, pour décider de l'adoption des mesures ainsi élaborées.

Nos mouvements bretons de gauche ne vont pas manquer de suivre de près l'évolution des positions gouvernementales. Que peuvent en effet cacher les rideaux de brouillard derrière lesquels M. O. GUICHARD et ses services s'efforcent de maintenir les projets concoctés par eux? On est curieux de voir qui sera consulté, et comment seront orientées les consultations.

Sans doute, certains points pourront présenter, peut-être, un progrès sur les actuelles CODER. Mais il y a tout lieu de prévoir qu'on s'attachera à détourner l'opinion des solutions d'inspiration démocratique.

Ce qu'on a savamment laissé filtrer jusqu'à présent des intentions réelles de la DATAR en matière de régionalisation permet de saisir déjà le caractère trompeur des projets "à l'étude". Ainsi, le fait qu'on entendrait renforcer encore les pouvoirs des préfets... sous prétexte de donner davantage de liberté, d'autonomie aux Régions, - en réalité au représentant tout puissant du pouvoir central! Voilà qui sera bien loin de la suppression des préfets et de leurs élections par une Assemblée régionale élue au suffrage universel... Il s'agirait à la rigueur d'une décentralisation administrative, d'une certaine décentralisation étatique, - mais en aucune manière d'une forme d'autogestion régionale.

Quelles positions adopteront les formations de gauche face aux solutions octroyées par la technocratie gaullienne, - après un simulacre de "dialogue" avec... une partie (soigneusement choisie) des promoteurs de l'idée régionale? Le point de vue de certaines organisations politiques et syndicales en la matière est connu: il est entièrement favorable aux solutions préconisées par les Régionalistes socialistes. Celui de plusieurs autres est moins net, quand il ne reste pas à déterminer.

La Gauche comprendra-t-elle que les problèmes régionaux - en particulier chez nous, en Bretagne - lui offrent un terrain de choix pour engager une lutte qui pourrait être décisive contre le gaullisme? Non point, bien entendu, en se cramponnant aux formules désuètes et terriblement néfastes de la Centralisation - sous couleurs de combattre des mesures qui se traduiront par un renforcement de l'autocratie du régime, - mais en se faisant les champions d'une profonde, d'une totale, de la véritable réforme régionale démocratique, - qui est une réforme typiquement de gauche.

C'est là une des questions qui seront au centre de nos préoccupations, le 13 septembre, à St BRIEUC... ou auparavant si les événements l'exigent. - A. K.

POUR UN REGIONALISME SOCIALISTE

.....

Communiqué de "REGIONS ET DEMOCRATIE" (1), à propos des projets du gouvernement Couve de Murville relatifs à la "régionalisation" (Extraits):

"La régionalisation octroyée par le gouvernement ne ferait qu'accroître la puissance de l'Etat et des monopoles par l'intermédiaire de leurs mandataires et de leurs émanations technocratiques.

Au contraire, la régionalisation authentique proposée par les régionalistes socialistes aurait pour effet d'assurer l'influence de l'homme sur son destin dans un cadre à sa mesure.

Il convient d'arrêter le démantèlement économique, voire la transformation en déserts dépeuplés et incultes de la plus grande partie du territoire, de mettre un terme au génocide culturel sévissant en France, seul pays avec l'Espagne franquiste à n'enseigner ni les langues ni les cultures des ethnies qui le composent.

Convaincus de la nécessité de renverser le courant en faisant participer véritablement les citoyens à la définition de la politique à suivre, nous, socialistes alsaciens, basques, bretons, catalans, corses, flamands et occitans réunis dans l'association REGIONS ET DEMOCRATIE,

- attirons l'attention sur le fait que l'autonomie de gestion de toute collectivité - entreprise, université, région - resterait incomplète sinon formelle et illusoire dans le cadre du système et de la société capitalistes actuels,

- affirmons que le fédéralisme, socialiste par définition, s'insère dans une contestation globale du centralisme et du capitalisme responsables de l'aliénation des individus et des régions et du colonialisme intérieur,

- exigeons: l'élection d'assemblées régionales et d'exécutifs procédant uniquement de ces assemblées; l'incompatibilité de mandats régional et supra-régional afin que les assemblées régionales ne soient pas le refuge de notables conservateurs, piliers du centralisme; un programme de décolonisation des régions dans une perspective socialiste; la révision des limites régionales, en tenant compte des critères culturels et ethniques aussi bien que des nécessités économiques et administratives pour réaliser des entités à l'échelle humaine;

- mettons en garde l'opinion contre la confiscation au profit de la réaction, même par le moyen d'une consultation ambiguë ou non significative (avis d'experts ou d'assemblées diverses), des idées de régionalisation, d'autonomie, d'autogestion, et de toutes les propositions d'un mouvement de contestation qui a secoué la torpeur du pays et rendu inéluctables certaines échéances;

- appelons les citoyens à soutenir notre action pour l'instauration d'un véritable pouvoir socialiste régional placé sous le contrôle et la responsabilité du peuple, but vers lequel tendent, depuis des années, les efforts des fondateurs de REGIONS ET DEMOCRATIE.

3 juillet 1968.

.....

A SAINT-BRIEUC, les 13 et 14 Septembre 1968::

...VENDREDI 13 septembre: ASSEMBLEE GENERALE DU MOUVEMENT AR FALZ (10h-18h)
soirée: Conférence-débat.

...SAMEDI 14 septembre: 2ème JOURNEE DE L'ACTION REGIONALE PROGRESSISTE

Matinée (9 à 12h): Rencontre des Délégués des Organisations
Après-midi: Groupes de travail: 1) PROGRAMME REGIONAL COMMUN; 2) INFORMATION POPULAIRE (réunions-débats à travers la Bretagne); 3) ACTION CULTURELLE REGIONALE (proposé aux Fédérations culturelles);
Adoption des décisions.- CONFERENCE DE PRESSE.

.....
....Imprimé par AR FALZ, Maison du Peuple, BREST/ le Directeur: A. Le Mercier.....

Supplément à "AR FALZ" N° 2/1962 (Juin) - 23^e année
AR FALZ, 6, rue Neptune, BREST (Finistère)

Sous presse

PENNADOU-LENN DIBABET EVID SKOLIQU BREIZ

(Lectures choisies pour les écoles de Bretagne)

Textes rassemblés et annotés par **A. Keravel**, illustrés par **J.-J. Le Bourhis, J. Corre, R.-Y. Creston, J. Decaux, Ph. Le Gouaille, P. Herbert, J.-P. Laforgue, J. Le Merdy, P. Péron, J.-Y. Roche, Jimet, Joël Sévellec, P. Toulhoat.**

Entièrement en langue bretonne.

Deux volumes contenant chacun **50 textes** suivis de notes, classés suivant une progression soigneusement étudiée :

DEREZ KENTA, 1^{er} tome : destiné aux **classes primaires** ; préface de **R. Le Bars**, Inspecteur de l'Enseignement primaire.

EIL DEREZ, 2^e tome : destiné aux **lycées, collèges d'enseignement général, écoles normales**, etc. Préparation à l'épreuve de breton au baccalauréat. Introduction de **P.-M. Mével**, directeur d'**Emgleo Breiz**.

Ouvrages publiés par **EMGLEO BREIZ** et l'**O.L.S.B.**, avec l'aide de la **Journée de la Langue bretonne**.

Les pages ci-après permettront de se rendre compte du soin apporté à la présentation de ces recueils. L'illustration, d'une qualité artistique remarquable, ne manquera pas de séduire les jeunes lecteurs, accentuant encore l'intérêt de récits, de poèmes et de contes dus à la plume de nos meilleurs écrivains.

Un tirage important va permettre une diffusion rapide de ces deux livres dans les écoles, où ils seront en service dès la prochaine rentrée scolaire.

Ci-après : extraits du tome I, pages 58 à 64.

23. - Yann ar Gogez

(II)

Deg, unneg !... Unneg eur o soni, ha ma fato da beillad, ma flouz da denñañ, ma haol da zastum, ma moh da verennañ, ma dour da virvi, ma lèz da zigoavenni, ma zi da skubad, ha... hag a-benn eun hanter-eur amañ 'mañ Janed war ma choung !

Petra rin-me 'vid mond ar primañ ? Lakaad boued d'ar yer...
(Mond a ra er-mèz o hervel :)

Bouti ! bouti ! bouti !...

Bremañ 'h-an da beillad pato ! Ze ne harzo ket ouzin. Gwe-chall, er zervij, 'm-oa ket ma far da beillad pato.

(Tapoud a ra pato 'n eur baner.)

Gwell eo din hoaz lakaad dour war an tan !

(Digas a ra eur gaoter da greiz an ti.)

Ba, ba, ba ! peleh 'mañ ma spered ? Digoavenni lèz eo tremen poent din ober !

(Tapoud a ra eur bodez hag eur gloge hag eh-a 'n e gluch da c'houezañ war ar hoavenn. Souden, o sevel 'vel eun tenn.)

Boñ ! Ankouet am-eus klask neiz ar yar vriz !... Ha ma fresou n'int ket frotet !...

(Beb komz, eh-a 'vid mond war eun tu bennag. O chom a-zav.)



Sell ! ha ma flouz n'eo ket tennet ! Med ma haol zo ive da gerhad ! Deom da gerhad kaol !

(Ar bugel a harm.)

Tu, tu, tu, tu, tu ! 'm-eus ket amzer ! 'M-eus ket amzer da luskellad !...

Sell ! ma zi 'm-eus lezet da skuba !

(Unneg eur hanter a zon.)

Unneg eur hanter ! 'Benn... 'benn... 'benn deg munud amañ 'mañ Janed war... war... war... ma choung !... Ma pozfen an orolaj da viannañ ?

(Tapoud a ra neuze an torchouer da frotañ ar presou. Kerkent e krog er skubeleñn da skuba ; med an traou oll zo lakeet gantañ a-dreuz e-kreiz an ti. Taol a ra e skubeleñn hag e tastum a-vriad an traou en eun tu ; an dour a skuill ; ar pato a gouez a-stlabez gantañ. Skuba ra.)

Biken ne vin pare en koulz !

(Ar bugel a harm.)

Digor da houzoug 'ta !...

(Kleved a ra trouz treid en diavèz.)

Arru eo ! Fe d'am zoupenn, me ya ahann !

(P'emañ o vond er-mèz, e sko e benn en Janed o tond en ti gand he faner.)

Berraet diwar Erwan AR MOAL (Dirnadour).

GERIOU HA TROIOU-LAVAR

- en barz ar moh : e-barz ar h/ke-lorn, ar baill ma vez taolet ennañ boued ar moh ; — gerioù all evid « barz » : beol, rañjed.
 - ampledi 'n eur stumm bennag : mond war-raog, mond buannoh en e giz pe giz, e doare pe doare.
 - èzetoh = èsoh.
 - daou bloue (pe : daou vloue) ; bloue : polotenn neud.
 - diou gudenn ; — kudenn : neud strollet e kelh, rollet, hag a vo lakeet e blouesou araog beza implijet.
 - difreuzañ, difreuzo : freuza dizober.
 - ma f/pato da b/peillad ; pato (T.) = avalou-dour ; — peillad = dibluska, kignad (L.).
 - da z/digoavenni : da denna ar h/goavenn (an dienn) diwarnan.
 - Ze ne harzo ket ouzin : An dra-ze ne bado ket ganin.
 - a-vriad : etre e zivreh.
- BREZONEG BRO-DREGER.** — Ar verbou o dibenn en -a a zo en -añ e T. : c'hwexañ, azezañ, gwerzañ, gouziliañ, prenañ, h.a... Heñvel eo evid an « derez-uhella » : ar primañ, da viannañ... — En kêr = e kêr.
- VERBOU.** — Eh-i = ez i, e yi ; — eh-on = ez on ; — pan-eo = pa 'z eo.
- Touadelloù doare-Treger :** Fe d'am douah ! — Madedoue ! Feta ! (Feiz 'ta !).



24. - Troad an Eginane

Gwechall, e yec ar re baour (pe an dud yaouank) da gestal a di da di da vare gouel Nedeleg. Mond a reent a vandemadou, ganto eur hoz marh rubanennet, hag e choment a-zao e-tal peb dor.

Unan anezo a stage neuze da gana « Son an Eginane ». Aliez mestr an ti a responte gand eur houblad bemag ive. Neuze, etrezañ ha kaner ar beorien, e save eun « disput » rimadellet, fentuz ha troet-kaer. Setu amañ darn euz eun diviz hag a zo bet dastumet, hervez Kervarker, e bro-Speied. Strollad ar beorien a zo o paouez erruoud dirag « eun ti kaer hag uhel, — hag a weler demuez a-bell » :

— Ni zo deuet da doull ho tour
Da gerhad kig da drompa 'n dour.
Eginane ! Eginane !

... — Mar doh-hu Eginanerien,
Peleh emañ ar zonerien ?

5) — En eur lammad a-dreuz ar waz,
Ez eo bet kreouet ar zah braz.

— Ma hig zo d'al lae, er zolier,
Ha peleh 'mañ 'r skeul, ne ouier.

10) — N'eo ket red kaoud eur skeul
Evid pakad logod pe raz. [d'ar haz

— Eet eo ar wreg da Zant-Divi
Hag eet an alhoueou ganti.

— Ganeom zo deut eun alhoueuer,
Hag en eur maill en e vicher.

15) — Abarz ma teufeh 'barz an ti,
Skorno ar glao euz beg ho fri.

— En an' Doue, komzet seven ;
An noz zo du, an avel yen.

20) — En an' Doue, hastet, tud ker,
Ni 'n-eus hoaz seiz leo da ober.



Goude eul lostad goulemou ha respontchou rimet, en o zouez divinadennou, e veze greet d'ar gesterien dond tre en ti. Roet dezo pezh a glaskent, — kig-sall peurvuia, — mond a reent kuit en eur gana meuleudi tud an ti :

— Loskom eur youhadenn bremañ,

Pa on-eus bet on Eginan ;

Pa on-eus bet eun troatad gwenn,

Ha kerh ha segal hoaz ouspenn.

25) — Eur youhadenn d'ar vamm, d'an tad,
Ha da vugale an tiad !

C'hwez ar yehed gand ho pôtre !

C'hwez al lavan gand ho merhed !

Bloavez c'hwiled ha bloavez gliz,

30) — Bloavez kerh ha bloavez gwiniz !

E-barz ho liorz, kanab gae

A-benn ma teuo ar miz mae !

Ha deom-ni endro da vale,

Pôtre vad, ken na zeuy an de.

35) — Nemed eun ti evel hemañ,

Ne gavim ket koulz evitañ !

Eginane ! Eginane !

Diwar Barzaz-Breiz
KERVARKER.

GERIOU HA TROIOU-LAVAR

— **Speied** : parrez etre ar Hastell-Nevez ha Gourin.

— **Strollad ar beorien** : bandennad ar re baour.

— **Eginanerien** : kesterien an Eginane.

— **eur maill en e vicher** : eun den am-part, akuit, dreist war e labour.

— **komzet seven** : komzit en eun doare

deread, ha n'eo ket en eun doare gaopañ pe rust.

BREZONEG DOARE KERNE. — **De-**

meuz : deuz, euz ; — **kreouet** =

kreunvet, tarzet, freuzet ; — **d'al**

lae = d'al laez, en neh ; — **al-**

houeou = ahouezioù ; — **alhoueuer**

= alhouezer.



25. - Ar Bleiz-marh

(Emañ Alan Per, an ozah, o konta d'e vugale ha d'e amezeien, deut da dremen beilladeg Nedeleg, ar pezh a zigouezas gantañ, pemzeg vloaz kenioh, eun devez miz kerzu, ma oa o keuneuta e Koad-ar-Hranou.)

— Olier amañ en-deus soñj mad euz ar reuz a oe er vro, gwechall, gand ar bleizi. Ne dremene goañvez ebed ne vije tizet ganto tud, bugale da vianna... Dond a reent en noz er hêriadennou distro hag e samment ganto piou bennag en em gave diwevad o vale, nemed eur gwaz a veze hag eur benveg en e zorn d'en em zivenn...

Ar bloaz ma lavaran deoh, bloavez kriz ken na varve al lann war ar girzier, deñved, leueou, saout ivez a oa bet skrapet er parkeier ha beteg er hreier, amañ, wardro ar hoad. Tud, zoken, a oa bet e riskl o buez gand eur bleiz braz, eur « bleiz-marh » hag a lakee ar spouron dre-oll.

Al loen-ze, kement hag eun ouner vloaz, a oa bet gwelet meur a wech, e pevar horn ar barrez; n'en-doa ket aon da vale, zoken war greiz an deiz kaer, ha da lammad war ar vesaerien koulz ha war o chatal.

Klasket e oa bet tizoud anezañ; ki ebed, avad, ne grede mond warnañ hag an oll chaseerien a oa distroet d'ar gêr gak.

Nevez a oa, eur bugel a oa bet sammet diwar dreuzou ti e dud gand ar bleiz-marh. Ne felle ket ken d'ar mammou kas o bugale d'ar skol; ar merhed ne gredent ket ken bale goude serr-nnoz; ar baotred, e meur a leh, eo a ranke kas boued d'ar mōh ha d'ar zaout diouz ar beure ha diouz an noz. Digarez awalh eta d'an aotrou person da gloza dor e iliz da noz Nedeleg, hag e tisklerias ne vije ket a oferenn ar Pellgent.

Kement rak-se, me a fellas din ober ar gouel, gwella ma helljen, amañ en ti. Beb bloaz e pourchasen, eur pennad araog, eun eteo-Nedeleg, eur zouch gwezenn zero bennag pe eur pezh fao-put, ar seurt-se ha ne hell ket an dir mond enno.

Eur zadorn d'abardaez eta ha me ha kemer eur vouhal troad berr hag eur zah a zervije din da geuneuta. Soaz amañ, o houzoud peleh e vennen mond, a reas he zeiz posubl evid derhel ahanon er gêr :

— Ba ! ba ! emon-me. D'ar vugale e vez greet aon gand ar bleiz ! Med da vleiz-marh ne spont ket ahanon ! Ma her havan, me lakaio anezañ em zah...

Hag ar paotr endro...

Yen e oa ken na zuille; erh skornet ha teo a oa war an douar hag an amzer a oa stummet adarre diouz ober erh. Al loar en he hann a bigne du-hont, ruz-tan, dreist bolz ar hoajou. Ar stered a oa krog da ziwan en oabl, e-giz hleun aour en eur flourenn hlaz. Trouz ebed war ar mêziou na kristen ebed war vale...

Goude eur pennad kerzed, en em gavis en eul lanneg m'am-oa taolet evez ouz eur zouch dero, noaz ha kaled, diwisket ar wignenn diwarnañ gand an amzer, evel ar hig diwar eun askorn. Lann hir, uheloh kalz egedon, a garge al lanneg beteg war ar hleuniou; eun tammig gwenojenn hepken, greet gand al loened pa devent d'ar peuri d'ar park-se, a hede ar girzier tro-dro.

Hag e soñjen, en eur dreuzi al lann hag ar strouez :

— Amañ ez eus bodenn vad ha frank d'eur bleiz ha da veur a hini...

Bale a reen eta gand evez, va bouhal em dorn.

Pa oen erru gand ar zouch, e rankis, ken don ha ma oa an douvez dindannañ, krapad gand ar harz da gaoud va zu warnañ.



Tenna a ris an erh diwar e dro gand va daouarn pa p'am-oe dizoloet ar wrizienn vraz, e skois eun taol ponner gand va bouhal... Dao !...

Kerkent, eur yudaden spontuz, hag eul loen teo a lammas diouz an douvez, hogosig a-zindan va zreid, hag a zistroas warnon, diou hlaouenn ruz hag eur skilfou gwenn en e benn :

— Ar bleiz ! emon-me.

Ha ne oen ket pell evid gouzoud oa ar bleiz-marh e oa.

Eul lamm a reas war ar hleun, evel ma rafe eur hi, da goueza warnon a-ziadreñv. Ne oen ket pelloh egetañ o lammad dreist an douvez el lanneg ; ma lavariz dezañ neuze e brezoneg mad :

— Alo, paotr, deus bremañ !

BREIZADIG.

(Ar pennad all pelloh.)

GERIOU HA TROIOU-LAVAR

- ANO-LEH.** — **Koad-ar-Hranou** : koad braz e parrezioù Hañveg ha Rumen-gol, e Kerne an Hanternoz, ha domani d'ar Stad.
- **ar hêriadennou distro** : en tiegezioù pell euz ar hêriou all.
- **spouron** : spont, aon braz.
- **distrei gak d'ar gêr** diouz eun droiad chase a zo dond endro heb beza paket loen ebed, d.l.e. beza greet tro wenn.
- **e samment ; samma** : kas gantañ, skrapa.
- **Pellgent** : nozvez Nedeleg.
- **Kement rag-se** : evelse 'ta, gand-se eta...
- **e purchasen ; — purchas** : digas, rei, pourvezi.
- **eteo-Nedeleg, pe kef-Nedelg, skodenn-Nedeleg** : peziad keuneudenn, penngos kaled, a helle padoud, er ziminal, penn-da-benn beilladeg ar Pellgent (**eteo** : tamm koad damzevet, ruz-glaou gand an tan).
- **peleh e vennen mond** : peteh e felle din mond (V. **mennoud**).
- **Hag ar paotr endro** : ha setu an den kuit gand e hent.
- **ken na zuille ; — beza suillet** : beza evel « devet » gand ar riu (o komz euz ar geot, al lann, gwez zoken a-wechou), e-pad ar goañvou kaled.
- **stummet diouz ober erh** : doare ganti da zigas erh.
- **flourenn** : letonenn, prad goloet a heot stank.
- **ar wignenn ; — gwignenn** : gwenn-goad, blonég-dero, kenta gwiskad koad dindan ar ruskenn.
- **a hede ; — heda** : mond a-hed, penn-da-benn gand..
- **bodenn** : goudor, leh d'en em waskedi.
- **da gaoud va zu warnañ** : da helloud êsoh a-ze skei va bouhal ennañ.
- **eur skilfou** : eur renkennad skilfou en e henou ; — **skilfou** : dent-divenn loened zo, evel ar moh-gouez, d. sk.

